Organisation de Coopération et de Développement Économiques

BC(2017)13

À usage officiel **Français - Or. Anglais**

19 juin 2017

CONSEIL

Comité du budget

Les états financiers de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques au 31 décembre 2016

Résumé :

Ce document présente les états financiers de l'exercice 2016.

Action requise du Comité du budget :

Les états financiers sont présentés au Comité du budget pour information.

JT03416438

Declassified

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Table des matières

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE 3

RAPPORT DE LA DIRECTION..... 5

OCDE État de la situation financière..... 6
OCDE État de la performance financière 7
OCDE État des flux de trésorerie..... 8
OCDE État des variations de l'actif net..... 9

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS..... 10

Note 1 : Généralités 10
Note 2 : Complément d'information sur l'adoption de normes nouvelles ou révisées..... 12
Note 3 : Grands principes comptables 12
Note 4 : Avis et estimations comptables..... 19
Note 5 : Disponibilités 20
Note 6 : Stocks..... 22
Note 7 : Créances et charges constatées d'avance 22
Note 8 : Prêts au personnel 23
Note 9 : Placements et dépôts de garantie 24
Note 10 : Biens, installations et équipements 26
Note 11 : Terrains et immeubles..... 28
Note 12 : Immobilisations incorporelles..... 29
Note 13 : Emprunts..... 30
Note 14 : Fournisseurs, charges à payer et créditeurs divers 30
Note 15 : Provisions pour risques et charges 31
Note 16 : Avantages du personnel 32
Note 17 : Produits différés..... 38
Note 18 : Participation nette des pays Membres et réserves..... 39
Note 19 : Produits opérationnels..... 41
Note 20 : Charges opérationnelles 43
Note 21 : Produits et charges financiers 44
Note 22 : Information sectorielle – État de la performance financière 46
Note 23 : États budgétaires 48
Note 24 : Rapprochement entre les résultats budgétaires et les résultats après ajustements IPSAS.. 51
Note 25 : Proposition d'affectation des résultats de l'exercice..... 53
Note 26 : Risques et engagements de dépenses 54
Note 27 : Contributions en nature..... 56
Note 28 : Principaux dirigeants..... 57
Note 29 : Opérations avec des parties liées..... 58

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Cour des comptes
FRANCE

Le Premier président

Paris, le 30 MAI 2017

À l'attention du Conseil
de l'Organisation de coopération et
de développement économiques (OCDE)

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations de l'actif net ainsi que le résumé des grands principes comptables et les autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de l'OCDE au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing - ISA*) et en conformité avec le mandat additionnel défini dans l'article 32 du règlement financier de l'organisation. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément à la Charte de déontologie de la Cour des comptes, nous garantissons l'indépendance, l'impartialité, la neutralité, l'intégrité et la discrétion des personnels de contrôle. Nous nous sommes par ailleurs acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle (*International Organisation of Supreme Audit Institutions – INTOSAI*). L'ensemble des responsabilités qui nous incombent sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur externe pour l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre opinion.

.../

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Les états financiers sont établis sous la responsabilité de la Direction de l'Organisation. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*). La responsabilité du Secrétaire général, en application de l'article 1 du règlement financier de l'Organisation, comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend également la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur externe pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique par conséquent la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. L'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et à la préparation des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques sur les états financiers, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables et l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Didier MIGAUD

13, rue Cambon ▪ 75100 PARIS CEDEX 01 ▪ T +33 1 42 98 95 00 ▪ www.ccomptes.fr

RAPPORT DE LA DIRECTION

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

28 avril 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques ont été préparés conformément aux normes comptables internationales applicables au secteur public (IPSAS) ainsi qu'au Règlement financier de l'Organisation. Les dirigeants de l'Organisation, en l'occurrence les trois signataires ci-après, sont responsables de ces états et sont également chargés de définir et de maintenir des dispositifs adéquats de contrôle financier interne.

Le système de contrôle financier interne de l'Organisation est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers. Ce système recouvre en particulier des pratiques et procédures qui (i) ont trait à la tenue de registres reflétant, avec précision et exactitude, de manière raisonnablement détaillée, les transactions et cessions d'actifs, (ii) permettent la préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS ; (iii) fournissent une assurance raisonnable que les encaissements et les dépenses sont effectués avec l'autorisation des personnes compétentes et conformément au Règlement financier de l'Organisation et (iv) fournissent une assurance raisonnable que toute opération non autorisée d'acquisition, d'utilisation, ou de cession des actifs de l'Organisation peut être empêchée ou détectée à temps. Du fait des limites qui leur sont inhérentes, les contrôles internes ne peuvent toutefois prétendre prévenir ou repérer toutes les erreurs éventuelles.

Le Comité d'audit examine la situation financière de l'Organisation ainsi que son système de contrôle interne et son système de gestion des risques. Ce Comité se réunit régulièrement et passe notamment en revue les rapports préparés par les dirigeants, le Directeur de l'audit interne et l'Auditeur externe.

Les dirigeants de l'OCDE sont d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2016 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Angel Gurría
Secrétaire général

Anthony Röttier
Directeur exécutif

Ana José Varela
Chef du Service du Programme, du budget et de la gestion financière

2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 - France
www.oecd.org
Tel.: +33 (0) 1 45 24 82 00

OCDE
État de la situation financière

	Notes	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000	
ACTIFS				
Actifs courants				
Disponibilités - fonds libres	5	189 928	134 677	
Disponibilités - fonds non libres	5	41 514	41 133	
Stocks	6	231	546	
Créances et charges constatées d'avance	7	161 409	191 833	*
Prêts au personnel	8	6 229	5 877	
Total des actifs courants		**399 311**	**374 066**	
Actifs non courants				
Créances et charges constatées d'avance	7	68 048	55 731	
Prêts au personnel	8	9 640	9 379	
Placements et dépôts de garantie	9	655 000	578 377	
Biens, installations et équipements	10	27 579	20 175	
Terrains et immeubles	11	483 148	495 038	
Immobilisations incorporelles	12	3 923	2 297	
Total des actifs non courants		**1 247 338**	**1 160 997**	
TOTAL DES ACTIFS		**1 646 649**	**1 535 063**	
PASSIFS				
Passifs courants				
Emprunts	13	14 000	14 000	
Fournisseurs, charges à payer et créditeurs divers	14	150 027	111 271	*
Provisions pour risques et charges	15	164	23 750	
Avantages du personnel	16	93 770	89 592	
Produits différés	17	157 474	142 863	
Total des passifs courants		**415 435**	**381 476**	
Passifs non courants				
Avantages du personnel	16	2 419 203	2 216 250	
Produits différés	17	228 144	215 693	
Total des passifs non courants		**2 647 347**	**2 431 943**	
TOTAL DES PASSIFS		**3 062 782**	**2 813 419**	
ACTIF NET		**(1 416 133)**	**(1 278 356)**	
Engagements à long terme et réserves associées	18	(1 691 686)	(1 521 489)	
Réserves techniques	18	474 062	470 386	
Réserves budgétaires	18	10 945	9 185	
Déficit net de la période	18 & 25	(124 293)	(185 078)	
Report à nouveau / (déficit)	18	(85 161)	(51 360)	
TOTAL DE L'ACTIF NET		**(1 416 133)**	**(1 278 356)**	

* Voir les notes explicatives.

OCDE
État de la performance financière

	Notes	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
PRODUITS OPÉRATIONNELS			
Contributions obligatoires	19	294 145	294 325
Contributions volontaires	19	164 234	146 186
Contributions aux pensions	16 & 19	94 376	91 818
Ventes de publications	19	17 112	17 157
Autres produits	19	47 159	21 524
Total des produits opérationnels		**617 026**	**571 010**
CHARGES OPÉRATIONNELLES			
Personnel	20	334 004	313 401
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	16 & 20	288 189	296 698
Honoraires des prestataires de services	20	50 005	43 588
Voyages	20	28 733	27 314
Charges de fonctionnement	20	83 443	78 609
Autres charges	20	(6 802)	25 646
Total des charges opérationnelles		**777 572**	**785 256**
Déficit des activités opérationnelles		**(160 546)**	**(214 246)**
Produits et charges financiers nets	21	36 253	29 168
Déficit des activités ordinaires		**(124 293)**	**(185 078)**
DÉFICIT DE L'EXERCICE	18 & 25	**(124 293)**	**(185 078)**

OCDE
État des flux de trésorerie

	Notes	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Flux de trésorerie des activités opérationnelles			
Déficit courant		(124 293)	(185 078)
Amortissements	10,11 & 12	19 956	20 656
Perte / (profit) sur cessions d'immobilisations	10,11 & 12	160	133
Augmentation / (diminution) des provisions pour risques et charges	15	(23586)	23529
Augmentation des avantages du personnel - régimes à prestations définies	16	208 774	221 315
Diminution / (augmentation) des créances	7	18 107	(109 646) *
Diminution / (augmentation) des stocks	6	315	(108)
(Augmentation) des valeurs de placement due à la réévaluation - PBRF	9	(30 550)	(4 745)
Augmentation des dettes	14	38 756	25 924 *
Augmentation des produits différés	17	27 062	47 425
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		**134 701**	**39 405**
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Achats d'immobilisations	10,11 & 12	(17 517)	(12 135)
Produits de la vente d'immobilisations	10,11 & 12	5	12
Augmentation des prêts au personnel	8	(613)	(1 193)
Diminution des immobilisations financières - Caisse de prévoyance du personnel	9	1 643	577
Diminution / (augmentation) des immobilisations financières - autres	9	(151)	785
(Achat) / Cession nette des placements - PBRF	9	(47 565)	(48 144)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		**(64 198)**	**(60 098)**
Flux de trésorerie des activités de financement			
(Diminution) des dettes - Caisse de prévoyance du personnel	16	(1 643)	(577)
Emprunts	13	28 000	28 000
Remboursement des emprunts	13	(28 000)	(28 000)
Intérêts versés au titre des contrats de location-financement	21	-	-
Loyers versés au titre des contrats de location-financement	26	-	(20)
Distribution aux pays membres et autres participants	18	(13 228)	(8 629)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		**(14 871)**	**(9 226)**
(Diminution) / Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		**55 632**	**(29 919)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5	175 810	205 729
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**5**	**231 442**	**175 810**

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont comptabilisés au moyen de la méthode indirecte, suivant laquelle l'excédent ou le déficit net est corrigé des effets des opérations sans incidences sur la trésorerie, des éventuels produits ou charges constatés par régularisation ou d'avance, et des postes de recettes ou de dépenses associés aux flux de trésorerie des activités d'investissement ou de financement.

* Voir les notes explicatives.

OCDE
État des variations de l'actif net

	Engagements à long terme et réserves associées €'000	Réserves techniques €'000	Réserves budgétaires €'000	**Total réserves €'000**	Excédent (Déficit) net €'000	Report à nouveau / (déficit) €'000	**Total €'000**
Solde au 31 décembre 2014	**(1 478 907)**	**465 872**	**8 733**	**(1 004 302)**	**(32 581)**	**(47 234)**	**(1 084 117)**
Affectation du résultat de l'année précédente	(42 407)	5 047	821	**(36 539)**	32 581	3 958	**-**
Utilisation des réserves et excédents budgétaires ajoutés aux budgets futurs	(175)	-	(369)	**(544)**	-	(7 644)	**(8 188)**
Excédents budgétaires restitués aux pays membres et autres donnateurs	-	-	-	**-**	-	(440)	**(440)**
Transferts / réévaluations	-	(533)	-	**(533)**	-	-	**(533)**
Déficit net de l'exercice	-	-	-	**-**	(185 078)	-	**(185 078)**
Sous-total	(42 582)	4 514	452	**(37 616)**	(152 497)	(4 126)	**(194 239)**
Solde au 31 décembre 2015	**(1 521 489)**	**470 386**	**9 185**	**(1 041 918)**	**(185 078)**	**(51 360)**	**(1 278 356)**
Affectation du résultat de l'année précédente	(169 396)	3 932	1 238	**(164 226)**	185 078	(20 852)	**-**
Utilisation des réserves et excédents budgétaires ajoutés aux budgets futurs	-	-	(279)	**(279)**	-	(12 644)	**(12 923)**
Excédents budgétaires restitués aux pays membres et autres donnateurs	-	-	-	**-**	-	(305)	**(305)**
Transferts / réévaluations	(801)	(256)	801	**(256)**	-	-	**(256)**
Déficit net de l'exercice	-	-	-	**-**	(124 293)	-	**(124 293)**
Sous-total	(170 197)	3 676	1 760	**(164 761)**	60 785	(33 801)	**(137 777)**
Solde au 31 décembre 2016	**(1 691 686)**	**474 062**	**10 945**	**(1 206 679)**	**(124 293)**	**(85 161)**	**(1 416 133)**

La participation nette des pays Membres comprend les engagements en matière de pensions et de couverture santé postérieure à l'emploi et la contrepartie des terrains et immeubles détenus par l'Organisation, comme indiqué dans la note 18.

Le chiffre qui figure à la rubrique Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF) correspond à la valeur de l'actif net du Fonds à la clôture de l'exercice précédent. Les résultats du Fonds pour l'exercice en cours sont intégrés au déficit net de l'exercice et indiqués dans l'état de la performance financière par secteur, à la note 22.

Toute plus-value de réévaluation d'un terrain ou d'un immeuble est créditée directement à l'actif net, sauf si elle compense une dépréciation du même actif précédemment portée en charge dans l'état de la performance financière *(voir la note 11).*

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1 : Généralités

L'Organisation de coopération et de développement économiques (ci-après « l'Organisation ») a été fondée en 1961, en remplacement de l'Organisation européenne de coopération économique, qui avait été créée en 1948 dans le cadre du Plan Marshall. Elle regroupe 35 pays Membres attachés à la démocratie et à l'économie de marché et offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer et d'échanger leurs données d'expérience, de dégager des bonnes pratiques et de promouvoir des décisions et recommandations, conformément à la mission et au rôle énoncés dans la Convention relative à l'Organisation, à savoir :

- réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière ;
- contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non Membres, en voie de développement économique ;
- contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les 35 pays Membres de l'Organisation sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie.

L'Organisation est dirigée par un Conseil composé de représentants de tous les pays Membres. Le Conseil nomme un Secrétaire général pour un mandat de cinq ans.

Elle jouit de privilèges et immunités, notamment d'une exonération qui s'applique à la plupart des formes d'imposition.

Elle est financée principalement par les contributions obligatoires de ses pays Membres, dans le cadre d'un Programme de travail et Budget biennal. Elle reçoit aussi des contributions volontaires qui apportent un concours financier à l'obtention des résultats de son Programme de travail. Néanmoins, les contributions volontaires ne font pas partie du budget.

Le Budget est l'acte par lequel le Conseil accorde les autorisations d'engagement et procède à l'ouverture des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Organisation et à l'exécution de ses activités. Le montant des contributions dues par les pays Membres y est fixé, compte tenu des autres ressources de l'Organisation.

Partie I du Budget : tous les pays Membres de l'Organisation financent le budget du Programme de travail de Partie I, soit environ 50 % du budget en 2016. Leur contribution se divise en deux parts, dont la première est répartie également et la seconde est proportionnelle à la taille relative de l'économie nationale.

Partie II du Budget : elle finance des programmes portant sur des secteurs d'activité qui ne relèvent pas de la Partie I. Le financement de la Partie II peut être assuré par l'ensemble des membres de l'OCDE, par une partie d'entre eux ou par des non-membres

de l'Organisation. Les programmes de Partie II sont financés selon un barème de contributions ou en vertu d'autres accords de financement passés entre les pays participants.

Des budgets annexes sont établis pour certaines affectations spécifiques telles que les pensions, les investissements et les publications.

Le budget de pré-adhésion porte sur les coûts non récurrents associés à l'adhésion et supportés par les pays candidats.

En mai 2013, le Conseil de l'OCDE a décidé de lancer des discussions avec la Colombie et la Lettonie en vue de leur adhésion. La Lettonie est devenue Membre de l'Organisation le 1er juillet 2016. En avril 2015, le Conseil a invité le Costa Rica et la Lituanie à entamer des négociations d'adhésion. Depuis la tenue d'une réunion du Conseil le 12 mars 2014, les activités liées au processus d'adhésion de la Fédération de Russie à l'OCDE sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

La note 23 fournit plus de détails sur les produits et les charges et sur les résultats effectifs pour 2016.

L'approbation du Budget par le Conseil habilite le Secrétaire général, sous réserve de conditions particulières édictées par le Conseil, à :

- engager, ordonnancer et payer toute dépense à la charge de l'Organisation, pour les buts visés et dans la limite des crédits alloués ou des autorisations d'engagement accordées, selon le cas ;
- percevoir les recettes inscrites au Budget, ainsi que toute autre ressource revenant à l'Organisation au titre de ses activités.

Le siège de l'Organisation se trouve à Paris (France). Le programme de rationalisation des espaces de travail a été mené à son terme en novembre 2016, suite à la signature en 2015 d'un contrat de location simple relatif aux nouveaux bureaux du bâtiment « OCDE Boulogne ». L'ensemble des directions et des programmes de l'OCDE, à l'exception de l'Agence internationale de l'énergie, sont situés au siège de l'OCDE (site de La Muette) ou à OCDE Boulogne. Par ailleurs, plusieurs Centres assurent la représentation de l'Organisation à Washington, Mexico, Berlin et Tokyo. Ces Centres font office d'organes de liaison au niveau régional pour un large éventail d'activités de relations extérieures et de communication, contribuant à la visibilité et à l'impact des travaux de l'Organisation (*voir la note 27 : Contributions en nature*).

Près de 100 partenaires et organisations internationales prennent part au Programme de travail de l'Organisation. Les partenaires peuvent participer, à des degrés divers, aux travaux des organes de Partie I / programmes de Partie II de l'OCDE en fonction de l'intérêt mutuel d'une telle association. La Résolution de 2012 du Conseil sur les partenariats au sein des organes de l'OCDE prévoit des règles simplifiées de participation des partenaires. Depuis 2007, l'Organisation s'efforce peu à peu d'étendre la coopération avec les cinq Partenaires clés (l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie) et de les associer de manière plus formelle à ses activités.

L'Organisation entretient également des relations actives avec les entreprises, les syndicats, la société civile et les parlementaires. Ces parties prenantes tirent profit des travaux de l'OCDE et y apportent de précieuses contributions.

Note 2 : Complément d'information sur l'adoption de normes nouvelles ou révisées

En 2013, l'Organisation a adopté les normes IPSAS 28 (« Instruments financiers : présentation), IPSAS 29 (« Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») et IPSAS 30 (« Instruments financiers : informations à fournir »).

Le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards Board*, IPSASB) a publié en juillet 2016 la norme IPSAS 39 « Avantages du personnel » qui sera applicable aux états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'Organisation n'a pas adopté la norme IPSAS 39 lors de la préparation des présents états financiers.

Note 3 : Grands principes comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) publiées par l'IPSASB, et fondées sur les Normes comptables internationales (IAS) et les Normes internationales d'information financière (IFRS) édictées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

En l'absence de norme IPSAS spécifique, ce sont les normes IFRS et IAS qui s'appliquent.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation, et les principes comptables ont été appliqués de manière systématique pour l'ensemble de l'exercice.

En outre, les états financiers ont été établis au coût d'origine, sauf dans le cas de certains terrains ou immeubles et instruments financiers ayant fait l'objet d'une réévaluation.

Les grands principes comptables adoptés sont exposés ci-après.

Devises

Toutes les contributions obligatoires sont payables en euros. Les contributions volontaires sont acceptées en euros ainsi que dans d'autres devises. Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de préparation de l'état de la situation financière.

Les opérations en devises sont comptabilisées selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. À chaque clôture, les actifs et passifs monétaires qui sont libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les pertes et les gains de change, réalisés ou non, résultant du règlement de ces opérations et de la conversion à la date de clôture des éléments d'actif et de passif libellés en devises sont constatés dans l'état de la performance financière.

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques portés à l'actif sont amortis linéairement sur une durée d'utilisation ne pouvant excéder trois ans.

Généralement, les frais associés au développement et à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les

dépenses permettant d'accroître ou d'élargir les performances des logiciels informatiques par rapport à leurs caractéristiques d'origine peuvent être comptabilisées en tant qu'amélioration des immobilisations et ajoutées au coût initial des logiciels.

Immobilisations corporelles

Terrains et immeubles, biens, installations et équipements

Les terrains et immeubles sont constatés dans l'état de la situation financière sur la base de leur montant réévalué, c'est-à-dire à leur juste valeur à la date de réévaluation, corrigé des éventuelles acquisitions ultérieures, de l'amortissement cumulé et de toute perte de valeur. Les réévaluations sont effectuées à intervalles suffisamment réguliers, en général tous les deux ou trois ans, pour que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait obtenue par la méthode de la juste valeur à la date de clôture.

Les éventuelles plus-values découlant de la réévaluation de ces terrains et immeubles sont portées au crédit de la réserve de réévaluation des immobilisations corporelles, sauf si la plus-value compense une dépréciation concernant la même classe d'actifs précédemment constatée en charge, auquel cas la plus-value est enregistrée comme produit dans l'état de la performance financière à hauteur de la dépréciation imputée précédemment. Une diminution de la valeur comptable découlant de la réévaluation de ces terrains et immeubles est comptabilisée en charge dans la mesure où elle excède l'éventuel solde de la réserve de réévaluation des immobilisations corporelles issu d'une précédente réévaluation de cette classe d'actifs.

L'amortissement des immeubles réévalués est constaté dans l'état de la performance financière. Du fait des écarts importants qui existent entre les durées de vie utile des différents composants des biens immobiliers, les coûts ont été ventilés selon des catégories distinctes : structure des immeubles, toitures et fenêtres, aménagements et installations, elles-mêmes divisées en sous-catégories dont les éléments sont amortis sur des durées différentes, comme indiqué ci-dessous. Les durées de vie utile de tous les composants des immeubles sont revues périodiquement et, en cas d'évolution significative, les dotations aux amortissements des exercices en cours et futurs sont ajustées en conséquence.

Les terrains détenus en pleine propriété ne sont pas amortis.

Les biens, les installations et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur éventuellement constatées.

L'amortissement est calculé linéairement, de façon à étaler le coût ou la valeur des actifs autres que les terrains et les bâtiments en cours de construction/rénovation sur leur durée de vie utile estimée, selon le barème suivant :

- Structure des immeubles : 50 ans
- Toitures et fenêtres : 15 – 33 ans
- Aménagements et installations : 5 – 25 ans
- Autres immobilisations : 4 – 10 ans

La plus-value ou la perte résultant de la cession ou de la mise hors service d'un actif correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de cet actif, et est constatée dans l'état de la performance financière.

Œuvres d'art

Conformément aux dispositions de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), les œuvres d'art acquises par l'Organisation, ou données ou prêtées à celle-ci ne sont pas comptabilisées. Cependant, leur valeur totale estimative est présentée dans les états financiers *(voir la note 10 : Biens, installations et équipements)*.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur comptable des immobilisations peut être revue à la baisse pour dépréciation si, du fait de certains événements ou de l'évolution des circonstances, la valeur recouvrable peut sembler compromise ou avoir changé. En pareil cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée de façon à déterminer l'ampleur de la dépréciation éventuelle. Toute provision pour dépréciation est portée en charge dans l'état de la performance financière de l'exercice concerné.

Location

Contrats de location-financement

L'Organisation n'a aucun contrat de location-financement.

Baux d'exploitation

Les loyers dus aux termes de baux d'exploitation sont comptabilisés en charges selon la méthode d'allocation uniforme sur la durée du contrat correspondant, même si les paiements ne sont pas effectués sur cette base. De même, les avantages reçus et à recevoir à titre d'incitation à signer un bail d'exploitation sont échelonnés selon la méthode d'allocation uniforme sur la durée du contrat, sauf lorsque la période restant à courir jusqu'à la date à laquelle le loyer doit être ajusté pour la première fois au taux du marché en vigueur est plus courte que la durée totale du contrat, auquel cas c'est cette période plus courte qui est retenue.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût tient compte des matières directes et, le cas échéant, de la main-d'œuvre directe, et des frais généraux qui ont été encourus pour amener les stocks à leur emplacement actuel et les conserver. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif, diminué des coûts estimés d'achèvement, ainsi que ceux de commercialisation, de vente et de distribution. Les publications ayant le plus souvent un impact à court ou à moyen terme, une provision pour dépréciation est constituée pour tous les ouvrages publiés avant 2014, de même que pour les publications plus récentes dont les stocks sont supérieurs au volume de vente d'une année. Les publications gratuites sont évaluées à leur coût de production.

Instruments financiers

Actifs financiers : comptabilisation et évaluation initiales

Les actifs financiers assujettis à la norme IPSAS 29 (« Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ») relèvent des catégories suivantes : les actifs financiers évalués à leur juste valeur compte tenu des montants inscrits en excédent ou en déficit, les prêts et créances, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, et les actifs financiers

disponibles à la vente. L'OCDE détermine en amont la catégorie dans laquelle elle classe chaque actif financier.

Actifs financiers : évaluation ultérieure

Depuis l'adoption de cette norme, l'Organisation n'a classé aucun actif dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ni dans celle des actifs financiers disponibles à la vente. S'agissant des deux autres catégories, l'évaluation ultérieure est effectuée comme suit :

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur compte tenu des montants inscrits en excédent ou en déficit sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur ; les évolutions intervenant au niveau de la juste valeur sont constatées dans l'état de la performance financière.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier.

Actifs financiers

Créances

Les créances courantes sont les créances arrivant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture des états financiers, tandis que les créances non courantes sont les créances arrivant à échéance plus de 12 mois après cette date de clôture. Les créances non courantes sont comptabilisées à leur coût amorti, quand celui-ci diffère de façon notable du coût.

Lorsque nécessaire, ces montants sont diminués des sommes considérées comme irrécouvrables.

Aucune provision pour pertes n'est constituée au titre des contributions obligatoires dues par les pays Membres, sauf si ces créances demeurent impayées pour des raisons techniques exceptionnelles et admises.

Pour toutes les autres créances, une provision pour pertes est constituée sur la base d'un examen des montants restant dus à la date de clôture.

Placements au titre du Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF) et de la Caisse de prévoyance du personnel

Les actifs financiers constatés dans l'état de la situation financière englobent principalement les placements détenus pour le compte des adhérents à la Caisse de prévoyance du personnel et les placements liés au Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF). Conformément à une décision du Conseil, le PBRF inclut également les actifs de contrepartie de la Réserve pour les engagements en matière de couverture santé postérieure à l'emploi (Réserve PEHL). Ces actifs sont comptabilisés dans les actifs non courants étant donné qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de placement à long terme.

Ces actifs sont principalement constitués de parts de fonds de placement. Ces fonds de placement peuvent être investis en obligations, en actions, en biens immobiliers, fonds

d'infrastructure ou en instruments financiers dérivés, en fonction de leurs objectifs en termes de risque et de rendement. La gestion de ces actifs et l'évaluation à la juste valeur de leurs performances s'effectuent conformément à une stratégie de placement formalisée. Depuis 2013, les actifs financiers liés au PBRF sont classés parmi les actifs évalués à leur juste valeur compte tenu des montants inscrits en excédent ou en déficit (*voir la note 3 : Grands principes comptables, rubrique « Actifs financiers : comptabilisation et évaluation initiales »*).

À la fin de chaque exercice, il est procédé à une évaluation des placements détenus par ces fonds pour les comptabiliser à leur juste valeur. Celle-ci est calculée par rapport aux cours officiels en vigueur le jour de l'évaluation, hors intérêts courus depuis la date du dernier versement d'intérêts dans le cas d'obligations ou de valeurs à revenu fixe, ou à partir d'évaluations communiquées par le gestionnaire de fonds pour les placements non cotés. L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est enregistré en plus-value ou moins-value latente de portefeuille et comptabilisé dans l'état de la performance financière.

S'agissant de la Caisse de prévoyance du personnel, l'OCDE gère les actifs pour le compte des adhérents à la Caisse. Par conséquent, l'OCDE constate un engagement d'un montant égal mais de signe opposé et comptabilise les actifs à leur juste valeur, à la lumière d'une évaluation effectuée par un gestionnaire de fonds. Les produits et les charges de la Caisse ne figurent pas dans l'état de la performance financière, car les résultats des placements reviennent aux adhérents.

Pour les opérations d'achat, le coût auquel chaque actif de placement est comptabilisé est calculé sur la base du prix d'achat, hors intérêts courus à la date de l'acquisition et frais de transaction. Si des valeurs se rattachant à la même émission sont achetées à des prix différents, un prix d'achat moyen est calculé pour chaque unité.

Pour les opérations de vente ou de rachat, les produits sont calculés sur la base du prix de vente ou de rachat, hors intérêts acquis à la date de la vente et frais encourus en rapport avec cette vente.

Afin de déterminer les plus-values ou moins-values réalisées en cas de cession ou de rachat d'actifs de placement, les produits tirés de la vente, calculés selon la méthode décrite ci-dessus, sont comparés à la valeur comptable des placements concernés.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les avoirs bancaires, les dépôts à court terme et d'autres placements à court terme très liquides qui sont directement convertibles en une somme établie et ne présentent qu'un risque insignifiant de modification de leur valeur.

Risques financiers

L'Organisation a élaboré des stratégies de gestion des risques conformément à son Règlement financier. Elle est exposée à des risques financiers divers, qui sont évoqués ci-dessous :

a) Le risque de marché

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument fluctuent sous l'effet de l'évolution des prix du marché. Il englobe trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de cours.

- Risque de change

  L'Organisation perçoit des contributions volontaires et des recettes tirées de la vente de publications en devises autres que l'euro, et se trouve donc exposée à un risque de change découlant des fluctuations des taux de change.

  L'Organisation dispose en-dehors de la zone euro (aux États-Unis, au Japon et au Mexique) de bureaux de représentation qui détiennent quelques actifs de faible valeur.

  L'Organisation règle en outre certains de ses fournisseurs en devises.

- Risque de taux d'intérêt

  L'Organisation est principalement exposée aux variations des taux d'intérêt applicables à ses dépôts bancaires. Elle gère activement ce risque grâce à sa stratégie de placement, qui consiste à veiller en priorité à la sécurité et à la liquidité de ses dépôts tout en obtenant des taux d'intérêts compétitifs au regard d'éléments de référence tels que l'EONIA et l'EURIBOR à trois mois. Ces deux derniers sont des indices de taux d'intérêt de dépôts interbancaires.

- Autres risques de cours

  L'Organisation est exposée à des risques liés à la fluctuation des valeurs d'actions, d'obligations et d'actifs immobiliers, principalement du fait de placements imputables à ses fonds de retraite. Elle gère ce risque de marché par la diversification, conformément à la stratégie de placement définie par le Conseil d'administration du PBRF.

b) Le risque de liquidité

Si elle a besoin de liquidités, l'Organisation peut négocier des disponibilités de crédit bancaire et y recourir.

c) Le risque de crédit

Le risque de crédit auquel est exposée l'Organisation est limité, car ses contributeurs bénéficient généralement d'une excellente notation financière.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque l'Organisation a une obligation, résultant d'un événement passé, dont elle devra probablement supporter le coût. Les provisions sont constituées sur la base de l'estimation la plus fiable, par la direction, de la dépense requise pour liquider cette obligation à la date de préparation de l'état de la situation financière.

Avantages du personnel

Régime à cotisations définies

La Caisse de prévoyance du personnel est un plan d'épargne-retraite à cotisations définies qui n'accepte plus de nouveaux cotisants depuis 1974. Conformément à son Règlement, elle constitue une entité séparée, gérée par le Secrétaire général pour le compte de ses adhérents actifs et retraités. La Caisse perçoit les cotisations des agents affiliés et de l'Organisation à hauteur de 7 % et 14 % des salaires, respectivement, assure

la gestion de ses actifs, et verse aux adhérents les sommes retirées de leur compte. A la fin de 2016, il n'y avait pas d'agent en activité et aucune autre contribution à la Caisse.

Les comptes de la Caisse de prévoyance sont consolidés dans ceux de l'Organisation, dont l'état de la situation financière intègre l'actif et le passif de la Caisse. Les produits et charges de la Caisse n'apparaissent pas dans l'état de la performance financière étant donné qu'ils sont imputés aux adhérents. De ce fait, même s'il s'agit d'un régime à cotisations définies, une provision et un actif équivalent sont constatés dans l'état de la situation financière de l'Organisation.

Régimes à prestations définies

L'Organisation gère plusieurs régimes à prestations définies comprenant des régimes de retraite, une couverture santé postérieure à l'emploi et des avantages liés à l'ancienneté (indemnités de fin de service pour un groupe fermé d'agents).

Il y a deux régimes de retraite à prestations définies en vigueur à l'OCDE : le Régime de pensions des Organisations Coordonnées (RPOC), instauré en 1974, et le Nouveau Régime de pensions (NRP), mis en place en 2002.

La plupart des employés et des retraités de l'OCDE dépendent de l'un ou l'autre de ces deux régimes.

Comme indiqué ci-dessus, la Caisse de prévoyance du personnel a été fermée aux nouveaux cotisants en 1974, date à laquelle elle a été remplacée par le RPOC – il s'agit d'un régime qui est également en vigueur dans les cinq autres organisations ayant décidé de coordonner leur politique salariale et leur politique en matière de retraite.

En 2001, l'Organisation a décidé de fermer le RPOC aux nouveaux arrivants recrutés à partir du 1er janvier 2002 et a adopté le NRP pour ceux-ci. En comparaison au RPOC, le coût des prestations du NRP a baissé de 9 %, les contributions des employés ont été augmentées (les agents affiliés au NRP paient 40 % des contributions totales, contre 33 % pour le RPOC) et l'âge minimum de départ à la retraite sans pénalité a été relevé à 63 ans, au lieu de 60 ans dans le cadre du RPOC.

Le taux de cotisation au RPOC est révisé sur le fondement d'une analyse actuarielle conduite tous les cinq ans. À l'issue d'une de ces analyses, le Conseil a adopté une recommandation en faveur du relèvement du taux de cotisation des agents au RPOC de 9 % à 9.5 % à compter du 1er janvier 2015. Le taux de cotisation de l'employeur a également été augmenté d'un point de pourcentage.

Le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) administre les régimes de retraite des six Organisations Coordonnées, dont l'OCDE. Agissant en qualité d'actuaire de l'Organisation, il évalue les engagements et charges connexes à comptabiliser chaque année au titre des prestations définies.

Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées aux fins de la préparation des états financiers au 31 décembre 2016, selon la méthode des unités de crédit projetées, en vertu de laquelle une unité supplémentaire de droit à prestations est attribuée pour chaque période de service. Chaque unité est mesurée séparément jusqu'à constitution de l'obligation finale.

Les engagements de l'Organisation au titre des prestations servies au personnel sont partiellement financés au moyen d'actifs détenus séparément et constatés dans l'état de la situation financière de l'Organisation. Les avoirs du PBRF et ceux de la Caisse de prévoyance du personnel sont distincts de tous les autres actifs de l'Organisation. Ils ne

peuvent servir qu'à régler les prestations et financer les dépenses d'administration de ces deux fonds.

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés selon la méthode du « corridor » : ils figurent dans l'état de la performance financière à condition d'être supérieurs à 10 % de la valeur actualisée des engagements bruts au titre des prestations définies du régime en début d'exercice. Ces gains ou pertes actuariels sont amortis sur la durée d'activité moyenne résiduelle attendue des agents affiliés au programme.

Constatation des produits

Les recettes issues de contributions obligatoires au titre de la Partie I et de la Partie II, à l'exception d'un programme de Partie II (*voir la note 19 : Produits opérationnels*) et des budgets annexes sont comptabilisés lorsque ces ressources sont approuvées.

Les recettes provenant des contributions volontaires sont comptabilisées à hauteur des montants dépensés au cours de l'exercice. Le solde des contributions volontaires non dépensées et celui des autres recettes destinées à financer les dépenses au cours d'exercices futurs, sont reportés à ce titre.

Les recettes provenant des ventes de publications imprimées sont comptabilisées lors de l'expédition des produits. Les recettes générées par les ventes de droits d'accès à des publications en ligne, aux statistiques de l'OCDE et à des données électroniques (à l'exclusion des données gratuites) sont comptabilisées lors de l'ouverture de l'accès au contenu concerné.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au prorata temporis, en fonction du principal en cours et du taux d'intérêt effectif applicable.

Les autres produits regroupent les contributions versées par les pays en voie d'adhésion, les services facturés aux délégations permanentes et les remboursements de coûts liés à la mise à disposition de personnels. Ces autres produits sont comptabilisés soit durant l'exercice auquel ils se rapportent, soit lorsqu'ils sont acquis contractuellement et facturés. En l'absence de contrat, les autres produits tels que les frais de participation des pays non Membres et les frais de participation à des conférences ou ateliers sont comptabilisés à la réception du paiement.

La contribution de l'Organisation (ainsi que les dépenses correspondantes) en faveur du Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) est éliminée afin d'éviter toute double comptabilisation, car il s'agit d'un transfert interne de fonds entre la Partie I et la Partie II du budget.

Contributions en nature

Les contributions en nature dont bénéficie l'OCDE prennent essentiellement la forme de mises à disposition de bureaux et de personnel dont le détail figure à la note 27.

Note 4 : Avis et estimations comptables

Pour l'application des principes comptables de l'Organisation, qui sont décrits à la note 3, la direction doit formuler des avis, des estimations et des hypothèses concernant les valeurs comptables des éléments d'actif et de passif qui ne ressortent pas directement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes reposent sur des données

antérieures et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats effectifs peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. La révision d'une estimation comptable est prise en compte au cours de l'exercice pendant lequel l'estimation est revue, si celle-ci concerne uniquement cet exercice, ou au cours de l'exercice pendant lequel intervient la révision et d'exercices futurs, si la révision concerne à la fois l'exercice en cours et plusieurs exercices à venir.

Les estimations concernent notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la juste valeur des terrains et immeubles, les engagements au titre du régime de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi, les montants prévus pour les litiges, les retours de publications invendues, le risque financier sur les stocks et les créances, les charges à payer, les éléments d'actif et de passif éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations.

Note 5 : Disponibilités

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Caisses	3	6
Dépôts bancaires libres - euros	186 807	132 403
Dépôts bancaires libres - autres devises	3 118	2 268
Total, disponibilités fonds libres	**189 928**	**134 677**
Dépôts bancaires non libres	21 208	20 321
Dépôts bancaires et instruments de trésorerie - PBRF	20 306	20 812
Total, disponibilités fonds non libres	**41 514**	**41 133**
Total des disponibilités	**231 442**	**175 810**

Disponibilités sur fonds libres

Les disponibilités sur fonds libres, qui forment la trésorerie générale de l'Organisation, sont placées sur des comptes bancaires rémunérés, dans des titres monétaires, sur des comptes bancaires d'épargne et dans un contrat de capitalisation. La trésorerie générale représente l'ensemble des liquidités disponibles pour les budgets de Partie I et de Partie II et les contributions volontaires.

Au 31 décembre 2016, le solde de la trésorerie générale totalisait 189.9 MEUR, contre 134.7 MEUR à la fin de l'exercice 2015. Les situations nettes de trésorerie sont restées positives tout au long de l'année, et le solde de trésorerie au 31 décembre 2016 est supérieur à celui relevé au 31 décembre 2015. Cela s'explique principalement par la baisse des contributions obligatoires exigibles. Le solde des contributions obligatoires restant dues à l'Organisation était de 24.4 MEUR au 31 décembre 2016 contre

67.1 MEUR au 31 décembre 2015 (*voir la note 7 : Créances et charges constatées d'avance*).

Tout au long de l'exercice 2016, l'Organisation a conservé 50 MEUR sous la forme de dépôts bancaires à terme assortis d'une échéance d'un an afin de bénéficier de taux d'intérêt plus élevés.

Disponibilités sur fonds non libres

Les disponibilités sur fonds non libres (41.5 MEUR au 31 décembre 2016) sont des dépôts réservés à des usages particuliers et affectés à des réserves. Le détail et l'évolution de ces réserves sont présentés à la note 18 des états financiers.

- Les fonds de trésorerie alloués au Budget et Fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF), qui étaient issus à l'origine du produit de la vente, en 2004, des bureaux situés rue Chardon-Lagache, s'élevaient à 20.4 MEUR au 31 décembre 2016 (contre 19.5 MEUR au 31 décembre 2015).
- Les fonds de trésorerie alloués à la Réserve pour les engagements en matière de couverture santé postérieure à l'emploi (Réserve PEHL), issus à l'origine de la réserve du Plan médical et du remboursement partiel de la provision pour égalisation du contrat d'assurance en 2011, s'élevaient à 53.4 MEUR au 31 décembre 2016. En 2016, l'Organisation a perçu un remboursement de 21.2 MEUR au titre de la provision d'égalisation du contrat d'assurance souscrit auprès de Malakoff Médéric, ce qui explique, en conjonction avec les économies réalisées en termes d'indemnités d'expatriation, l'essentiel de l'augmentation des fonds alloués à la Réserve du dispositif de couverture santé postérieure à l'emploi (Réserve PEHL) par comparaison avec le solde de 26.2 MEUR au 31 décembre 2015. Sur le solde total de 53.4 MEUR au 31 décembre 2016, seulement 51 KEUR étaient détenus sous forme de liquidités au 31 décembre 2016, compte tenu du placement de la majorité des avoirs de la Réserve PEHL dans le portefeuille de placements du Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF) (*voir la note 9 : Placements et dépôts de garantie*).
- Les fonds de trésorerie du Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF).

Les actifs du PBRF, y compris les dépôts en espèces, sont réservés au paiement des pensions et des dépenses d'administration du Fonds, comme prévu dans son Statut. Ces liquidités et dépôts bancaires représentaient 3.1 % du montant total des actifs du PBRF au 31 décembre 2016 (contre 3.6 % au 31 décembre 2015). Au 31 décembre, ceux-ci correspondent au montant estimé des liquidités qui, avec les recettes provenant des contributions, sont nécessaires pour assurer le paiement des prestations.

L'Organisation n'a pas de lignes de crédit confirmées mais a conclu avec ses banques des accords de découvert informels et limités. Ces accords peuvent être dénoncés par les banques à tout moment. Comme en 2015, aucun emprunt n'a été effectué au titre des facilités de découvert en 2016.

Note 6 : Stocks

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Produits finis de publications	570	976
Réserve diplomatique	37	53
Stocks, valeur brute	**607**	**1 029**
Provision pour dépréciation des stocks	(376)	(483)
Stocks, valeur nette	**231**	**546**

Les produits finis de publication regroupent les publications destinées à la vente et les publications diffusées gratuitement.

La provision pour dépréciation des stocks correspond à l'amortissement des stocks de produits finis de publication à leur valeur de réalisation nette. Afin de minimiser les coûts de stockage, les stocks de publications sont passés en revue pour identifier les excédents. En décembre 2016, près de 39 000 exemplaires de publications excédentaires, représentant un coût estimatif de 195 KEUR, ont été détruits. Cette opération est reflétée dans le tableau ci-dessus, aux rubriques « Produits finis de publication » et « Provision pour dépréciation des stocks » (*voir la note 20 : Charges opérationnelles*).

Note 7 : Créances et charges constatées d'avance

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Créances et charges constatées d'avance courantes		
Contributions obligatoires - pays membres	21 411	64 221
Contributions obligatoires - pays membres : ajustement fiscal	429	432
Contributions obligatoires - pays non membres participant aux programmes de Partie II	2 600	2 468
Provision pour dépréciation contributions obligatoires - pays non membres participant aux programmes de Partie II	(82)	(56)
Contributions volontaires	105 839	83 657
Provision pour dépréciation contributions volontaires	(335)	(298)
Charges constatées d'avance	3 770	2 563
Autres créances	27 718	38 975
Provision pour dépréciation autres créances	(469)	(469)
Publications	558	411 *
Provision pour dépréciation publications	(30)	(71)
Total des créances et charges constatées d'avance courantes	**161 409**	**191 833**
Créances non courantes		
Contributions volontaires	68 048	55 731
Total des créances et charges constatées d'avance	**229 457**	**247 564**

* Les montants correspondant à l'exercice 2015 ont été corrigés pour tenir compte des paiements anticipés perçus sur des ventes de publications (*voir la note 14 : Fournisseurs, charges à payer et créditeurs divers*).

Les contributions obligatoires et volontaires restant dues représentent des produits non encore encaissés que les pays Membres, les économies non Membres et les donateurs se sont engagés à verser à l'Organisation pour l'exécution de son Programme de travail.

Le montant des contributions obligatoires exigibles de pays Membres à la fin de l'exercice 2016 a diminué de 42.8 MEUR par rapport à celui qui restait dû à la fin du mois de décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, le montant des contributions obligatoires restant dues par des non-Membres, y compris les organisations internationales, était supérieur de 132 KEUR à celui qui restait dû à la fin de l'exercice 2015.

Le montant total des contributions volontaires (courantes et non courantes) restant dues à la fin de l'exercice 2016 est supérieur de 34.5 MEUR à celui qui restait dû à la date de clôture de l'exercice 2015. Cela résulte du calendrier de versement des contributions volontaires acceptées en 2016 et des conditions de paiement appliquées aux contributions volontaires pluriannuelles. Les contributions volontaires non courantes sont dues plus de 12 mois après la fin d'exercice, selon les conditions auxquelles elles ont été offertes et sont comptabilisées au coût amorti.

Depuis 2013 (*voir la note 3 : Grands principes comptables, rubrique « Créances »*), les créances non courantes sont comptabilisées à leur coût amorti. Ceci a entraîné une diminution de 406 KEUR des créances non courantes comptabilisées au 31 décembre 2016 (*voir la note 21 : Produits et charges financiers*), à comparer à la baisse de 416 KEUR comptabilisée en 2015.

Les autres créances se composent principalement d'impôts et taxes remboursables à hauteur de 13.2 MEUR (2015 : 18.8 MEUR), de sommes dues par des pays candidats à l'adhésion pour un montant de 9.3 MEUR (2015 : 10.2 MEUR), et de sommes dues par des pays Membres au titre de divers services rendus, notamment la location de bureaux et la mobilisation de personnel.

Note 8 : Prêts au personnel

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Courant	6 229	5 877
Non courant	9 640	9 379
Total prêts au personnel	**15 869**	**15 256**

L'Organisation gère un programme de prêts au personnel qui permet aux agents d'obtenir des prêts dans certaines limites. Ce programme est financé par un emprunt bancaire à court terme de 14.0 MEUR (comme en 2015) (*voir la note 13 : Emprunts*). Le taux d'intérêt imposé dans ce cadre aux emprunteurs est revu tous les six mois, sur la base du taux de l'emprunt bancaire augmenté d'une marge destinée à couvrir les frais de gestion des prêts. Les remboursements sont assurés par retenue sur les salaires et solde des comptes des agents en cas de départ.

L'encours des prêts au 31 décembre est traité comme actif courant, pour les montants dus à moins d'un an, ou non courant, pour les montants dus à plus d'un an.

Note 9 : Placements et dépôts de garantie

	Notes	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Dépôts de garantie des baux de bureaux	a	461	310
Caisse de prévoyance du personnel	b & d	18 819	20 462
Placements du Budget et Fonds de réserve pour les pensions	c & d	635 720	557 605
Total immobilisations financières - non courantes		**655 000**	**578 377**

a) Les dépôts de garantie des baux de bureaux ont été effectués par l'Organisation pour garantir l'exécution de ses obligations de locataire des immeubles de bureaux pris à bail. L'augmentation nette du montant des dépôts au 31 décembre 2016 résulte pour l'essentiel de la location par l'AIE de locaux temporaires jusqu'à mi-2019, pendant la durée des travaux de rénovation de ses bureaux.

b) La Caisse de prévoyance du personnel a été fermée aux nouvelles adhésions en 1974, date à laquelle les agents ont eu le choix de rester affiliés à la Caisse ou de transférer leurs droits à pension au Nouveau Régime de pensions à prestations définies de l'Organisation. En 2006, la gestion de la Caisse a été confiée au Service international des rémunérations et des pensions, ou SIRP (qui succède ainsi à la Section commune d'administration des pensions – SCAP).

Au 31 décembre 2016, aucun agent en activité n'est adhérent de la Caisse de prévoyance du personnel (2015 : 2), à laquelle 160 retraités de l'Organisation restent affiliés (2015 : 168).

Au cours de l'exercice, l'évolution des placements de la Caisse a été la suivante :

	31 décembre 2015 €'000	Acquisitions €'000	Cessions €'000	Plus / (moins-values) non réalisées à la clôture de l'exercice €'000	31 décembre 2016 €'000
Contrat de capitalisation	20 401	450	(2 050)	-	18 801
Disponibilités	61	-	(43)	-	18
Total des actifs de la Caisse de prévoyance du personnel	**20 462**	**450**	**(2 093)**	**-**	**18 819**

Il a été procédé à des cessions pour financer les retraits demandés par des adhérents.

c) En 2000, l'Organisation a créé le Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF) afin « de lisser l'évolution des contributions des pays Membres dans le temps, d'assurer la stabilité financière au Programme de travail de l'Organisation, de faire

intervenir des revenus de placement en complément des contributions des agents et des pays Membres et, pour ce qui est des services qui seront rendus à l'avenir, de répondre aux préoccupations qui sont apparues concernant la répartition de la charge financière des pensions correspondant à des services rendus dans le passé ». En 2005, le Conseil a procédé à un examen approfondi du PBRF et décidé de maintenir la structure de financement à long terme de manière à accroître progressivement le pourcentage des engagements en matière de pensions qui sont capitalisés.

Au cours de l'exercice, l'évolution des placements du PBRF a été la suivante :

	31 décembre 2015 €'000	Acquisitions €'000	Cessions €'000	31 décembre 2016 avant la Réévaluation €'000	Plus / (moins-values) non réalisées à la clôture de l'exercice €'000	31 décembre 2016 €'000
Placements à la juste valeur						
Fonds obligataires	164 005	-	(12 577)	151 428	3 136	154 564
Fonds d'investissement en actions	335 831	43 099	-	378 930	26 509	405 439
Fonds immobilier	43 604	-	-	43 604	905	44 509
Total des placements à la juste valeur	**543 440**	**43 099**	**(12 577)**	**573 962**	**30 550**	**604 512**
Contrat de capitalisation	14 165	338	-	14 503	-	14 503
Disponibilités	-	16 705	-	16 705	-	16 705
Total des placements	**557 605**	**60 142**	**(12 577)**	**605 170**	**30 550**	**635 720**

Outre les placements mentionnés dans le tableau ci-dessus, des rétrocessions de frais de gestion d'un montant 234 KEUR au 31 décembre 2016 sont à percevoir auprès de gestionnaires d'actifs extérieurs (279 KEUR au 31 décembre 2015). Ces montants sont comptabilisés dans la rubrique des créances diverses (*voir la note 7 : Créances et charges constatées d'avance*).

d) Le PBRF sert exclusivement au paiement des pensions du personnel et est géré conformément à son Statut. Les objectifs de placement qui lui sont assignés tiennent compte de son caractère à long terme et de la nature des engagements au titre des régimes de retraite de l'OCDE. Le PBRF investit en actions, en valeurs à revenu fixe, en parts de fonds immobiliers et fonds d'infrastructures cotés, ainsi que dans un contrat d'assurance de capitalisation.

e) L'objectif stratégique à long terme du PBRF consiste à optimiser le rendement total, sous réserve d'une maîtrise des risques de crédit et de liquidité et d'une volatilité limitée. Au 31 décembre 2016, le portefeuille de placements du PBRF s'élevait au total à 635.7 MEUR (hors rétrocessions de frais de gestion à recevoir) et était investi comme suit : 24.3 % dans des placements à revenu fixe, à savoir des fonds indiciels d'obligations d'États de la zone euro ; 63.8 % dans des placements en actions, c'est-à-dire des fonds communs en actions de la zone euro (33.6 %), du monde (22.4 %) et des marchés émergents (7.8 %) ; 7.0 % dans un fonds commun de placement immobilier coté de la zone euro ; 2.3 % dans le contrat d'assurance de capitalisation ; et 2.6 % en trésorerie détenue pour placements à court terme.

Le 28 novembre 2016, le Comité du budget a approuvé une nouvelle stratégie d'investissement, à la suite du deuxième examen quinquennal du PBRF. Cette stratégie

consiste notamment à diminuer la fraction du portefeuille investie en obligations et à accroître celle investie dans les infrastructures. En application de cette stratégie, des parts détenues dans un fonds d'obligations d'États de la zone euro d'un coût moyen pondéré de 12.6 MEUR ont été cédées en décembre 2016, ce qui a permis de réaliser un gain de 1.6 MEUR. Parallèlement, le Fonds a renforcé son engagement à investir dans un fonds d'infrastructures de 30.0 MUSD (soit 27,4 MEUR au 31 décembre 2015, et 4.9 % du portefeuille total) à 97.5 MUSD (soit 92.7 MEUR au 31 décembre 2016, et 14.6 % du portefeuille total). L'appel de ces fonds devrait avoir lieu au plus tard le 30 juin 2018.

Les placements à long terme du PBRF sont évalués à leur juste valeur compte tenu des montants inscrits en excédent ou en déficit. Par conséquent, les plus-values et moins-values latentes sont constatées dans l'état de la performance financière.

En décembre 2011, le Conseil a approuvé la création d'une Réserve pour les engagements en matière de couverture santé postérieure à l'emploi (Réserve PEHL) dans le but de faire face aux coûts liés à cette couverture [C(2011)174/FINAL].

Depuis le 1er janvier 2014, les actifs de contrepartie de cette réserve sont transférés dans le portefeuille de placements à long terme du PBRF et sont soumis aux modalités de gouvernance en vigueur pour les placements à long terme liés aux pensions. Le Conseil de gestion est responsable des actifs à long terme de la Réserve PEHL, en plus de ceux du PBRF [C(2013)104].

Au 31 décembre 2016, le montant total du portefeuille de placements était égal à 635.7 MEUR (hors rétrocessions de frais de gestion à recevoir), incluant les actifs de la Réserve PEHL à hauteur de 53.3 MEUR (8.4 %).

La Caisse de prévoyance du personnel et le PBRF sont exposés à des risques financiers qui tiennent aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des valeurs mobilières. Les titres détenus par ces deux fonds sont libellés principalement en euros. En outre, une fraction des actifs des fonds est détenue sous forme de dépôts bancaires, de façon à couvrir les engagements à court terme liés au paiement des pensions de l'exercice en cours (*voir la note 5 : Disponibilités*).

Note 10 : Biens, installations et équipements

L'évolution en termes de biens, d'installations et d'équipements au cours de l'exercice a été la suivante :

	31 décembre 2015 €'000	Acquisitions / Amortissements €'000	Cessions €'000	Transferts €'000	Réévaluation €'000	31 décembre 2016 €'000
Coûts d'acquisition, biens, installations et équipements						
Locaux loués - Agencements et installations	7 178	281	(5 899)	10 092	-	11 652
Autres biens, installations et équipements	54 077	5 618	(2 080)	7	-	57 622
Immobilisations en cours	4 174	8 521	-	(10 099)	-	2 596
Total coûts d'acquisition, biens, installations et équipements	**65 429**	**14 420**	**(7 979)**	**-**	**-**	**71 870**
Amortissements						
Locaux loués - Agencements et installations	(4 541)	(1 878)	5 899	-	-	(520)
Autres biens, installations et équipements	(40 713)	(4 999)	1 941	-	-	(43 771)
Total amortissements	**(45 254)**	**(6 877)**	**7 840**	**-**	**-**	**(44 291)**
Valeur nette biens, installations et équipements						
Locaux loués - Agencements et installations	2 637	(1 597)	-	10 092	-	11 132
Autres biens, installations et équipements	13 364	619	(139)	7	-	13 851
Immobilisations en cours	4 174	8 521	-	(10 099)	-	2 596
Total valeur nette biens, installations et équipements	**20 175**	**7 543**	**(139)**	**-**	**-**	**27 579**

Le programme de rationalisation des espaces de travail de l'Organisation a été mené à terme en novembre 2016, avec l'installation d'un certain nombre de directions et de programmes sur le site OCDE Boulogne (voir la note 1 : Généralités). Les agencements et aménagements connexes mis en service en 2016 représentent 10.1 MEUR, tandis que le montant des travaux de construction en cours sur le site OCDE Boulogne, concernant pour l'essentiel l'auditorium et d'autres installations, s'est élevé à 2.2 MEUR pour l'année 2016. Outre des améliorations locatives réalisées à OCDE Boulogne, l'Agence internationale de l'énergie a consacré 0.3 MEUR à la location d'espaces de bureaux temporaires au Carré Suffren. Le bâtiment Delta ayant été libéré par l'OCDE en 2016, il a été procédé à la sortie du bilan de la totalité des améliorations locatives correspondantes, qui étaient entièrement amorties et représentaient 5.9 MEUR. Le tableau ci-dessous présente le détail, par catégorie d'actifs, des acquisitions et cessions de biens, d'installations et d'équipements intervenues en 2016, y compris les transferts, mais à l'exclusion des immobilisations en cours :

Catégories d'actifs	Acquisitions & Transferts €'000	Cessions €'000	Variation nette €'000
Equipements de sécurité et de vidéoconférence	1 534	(73)	1 461
Mobilier	1 364	(471)	893
Equipements informatique (PC et portables)	900	(397)	503
Equipements de réseau informatique	1 074	(1 068)	6
Equipements de télécommunication	38	(10)	28
Véhicules	-	-	-
Autres équipements	715	(61)	654
Total	**5 625**	**(2 080)**	**3 545**

Les acquisitions les plus importantes ont trait aux ordinateurs portables et de bureau et au matériel lié au réseau informatique, qui sont remplacés quand ils deviennent obsolètes. En outre, l'aménagement du site OCDE Boulogne a donné lieu à des acquisitions importantes au titre d'équipements de sécurité et d'installations de conférence.

Au 31 décembre 2016, l'Organisation n'est liée par aucun contrat de location-financement.

Selon leur valeur d'assurance, les œuvres d'art acquises par l'Organisation ou données ou prêtées à celle-ci représentaient 0.9 MEUR au 31 décembre 2016 (*voir la note 3 : Grands principes comptables*).

Note 11 : Terrains et immeubles

Les terrains et immeubles de l'Organisation se composent principalement de son siège de la Muette, à Paris.

	31 décembre 2015 €'000	Acquisitions / Amortissements €'000	Cessions €'000	Transferts €'000	Réévaluation €'000	31 décembre 2016 €'000
Coût historique / Réévaluation						
Terrains	109 325	-	-	-	-	109 325
Immeubles	397 724	246	(395)	540	-	398 115
Immobilisations en cours	463	318	-	(540)	-	241
Total terrains et immeubles	**507 512**	**564**	**(395)**	**-**	**-**	**507 681**
Amortissements						
Immeubles	(12 474)	(12 079)	276	-	(256)	(24 533)
Total amortissements	**(12 474)**	**(12 079)**	**276**	**-**	**(256)**	**(24 533)**
Valeur nette des terrains et immeubles						
Terrains	109 325	-	-	-	-	109 325
Immeubles	385 250	(11 833)	(119)	540	(256)	373 582
Immobilisations en cours	463	318	-	(540)	-	241
Total valeur nette des terrains et immeubles	**495 038**	**(11 515)**	**(119)**	**-**	**(256)**	**483 148**

En 2016, les travaux comptabilisés à l'actif – y compris les transferts mais à l'exclusion des travaux en cours – et les cessions ont été les suivants pour chaque immeuble :

Immeubles	Acquisitions et transferts €'000	Cessions €'000	Variation nette €'000
Château	147	(75)	72
Franqueville	492	(146)	346
Marshall	23	(23)	-
Monaco	44	(44)	-
Centre de Conférence	80	(107)	(27)
Total	**786**	**(395)**	**391**

Réévaluation

La dernière réévaluation des terrains et immeubles comptabilisés à leur juste valeur sur la base de leur valeur de marché, conformément à l'évaluation faite par France Domaine Paris, remonte au 31 décembre 2014. Cette valeur de marché a été établie en grande partie d'après différentes transactions concernant des biens comparables et conclues récemment dans des conditions de concurrence normales.

L'effet cumulatif des réévaluations a été comptabilisé comme suit :

	Ecarts de réévaluation	
	Montants comptabilisés dans l'état de la performance financière €'000	Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière €'000
Au 31 décembre 2015		
Excédent de réévaluation des terrains	-	35 314
Excédent de réévaluation des immeubles	-	283 542
Au 31 décembre 2016		
Excédent de réévaluation des terrains	-	-
Excédent de réévaluation des immeubles	-	(256)
Ecarts nets de réévaluation cumulés au 31 décembre 2016	**-**	**318 600**

Les écarts de réévaluation positifs sont habituellement portés aux réserves dans l'état de la situation financière. Toutefois, dans la mesure où un écart de réévaluation positif compense un écart de réévaluation négatif préalablement comptabilisé en charges, il est comptabilisé comme produit dans l'état de la performance financière. En 2016, la réserve de réévaluation a diminué en raison de la cession de composants d'immeubles ayant été remplacés.

Note 12 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent aux licences de logiciels achetées et aux logiciels développés.

	31 décembre 2015 €'000	Acquisitions / Amortissements €'000	Cessions €'000	Transferts €'000	31 décembre 2016 €'000
Coût d'acquisition	7 257	1 530	(305)	801	9 283
Immobilisations incorporelles en cours	1 104	1 003	-	(801)	1 306
Amortissements	(6 064)	(881)	279	-	(6 666)
Total Immobilisations incorporelles nettes	**2 297**	**1 652**	**(26)**	**-**	**3 923**

La valeur des immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2016 intègre le coût des projets de développement de logiciels s'inscrivant dans la perspective du remplacement de divers systèmes de l'Organisation. Les cessions correspondent principalement au remplacement de logiciels par de nouvelles versions du même logiciel ou par d'autres logiciels mieux adaptés aux activités de l'Organisation.

Note 13 : Emprunts

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Emprunt relatif aux prêts au personnel *(voir Note 8)*	14 000	14 000
Solde à la fin de l'exercice	**14 000**	**14 000**

Les emprunts souscrits pour financer le programme de prêts au personnel font l'objet d'un examen semestriel. Les créances correspondantes sont indiquées à la note 8.

Note 14 : Fournisseurs, charges à payer et créditeurs divers

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Dettes fournisseurs et charges à payer	78 738	44 940
Dettes envers le personnel et les organismes de prévoyance	37 587	32 343
Avances sur contributions obligatoires et contributions volontaires	12 998	11 828
Autres avances et dettes	20 704	22 160 *
Total fournisseurs, charges à payer et créditeurs divers	**150 027**	**111 271**

* Les montants correspondant à l'exercice 2015 ont été corrigés pour tenir compte des paiements anticipés perçus sur des ventes de publications (*voir la note 7 : Créances et charges constatées d'avance*).

Les dettes fournisseurs et les charges à payer englobent les factures reçues des fournisseurs et non encore réglées ainsi que les montants à payer pour des prestations réalisées au cours de l'exercice mais non encore facturées. Les charges à payer s'élevaient à 59.4 MEUR au 31 décembre 2016 (2015 : 29.2 MEUR). Cette augmentation est en grande partie liée aux remises de loyer accordées à l'OCDE au titre du bail relatif au bâtiment OCDE Boulogne, qui sont amorties sur la durée du bail, ainsi qu'à la baisse du coût des améliorations locatives en cours sur le même site, dans la mesure où la plupart des travaux ont été achevés en 2016 (*voir la note 10 : Biens, installations et équipements*).

Les dettes envers le personnel correspondent pour l'essentiel aux congés annuels acquis, aux autres droits à congés et aux autres montants dus aux agents. Les dettes

envers les organismes de prévoyance sont constituées des cotisations de l'exercice en cours, dont la plus importante concerne le contrat d'assurance maladie.

Les Membres sont invités au dernier trimestre de chaque exercice à verser un acompte au titre des contributions obligatoires exigibles pour l'exercice financier suivant, et les pays qui apportent des contributions volontaires peuvent les verser immédiatement, avant l'acceptation correspondante. L'augmentation des acomptes sur les contributions obligatoires et volontaires est principalement due à une hausse des contributions anticipées qui avaient été reçues des Membres au 31 décembre 2016.

Les autres avances et dettes sont constituées notamment d'excédents budgétaires et d'intérêts, à hauteur de 1.4 MEUR (2015 : 1.7 MEUR), ainsi que d'acomptes d'un montant de 12.6 MEUR (2015 : 14.8 MEUR) versés au titre de projets spéciaux et par des pays candidats à l'adhésion.

Les excédents budgétaires sont crédités sur un compte et affectés à chaque pays Membre une fois qu'ils ont été approuvés par le Conseil de l'Organisation, et chaque pays peut ensuite en faire l'usage qu'il souhaite. Tous les excédents jusqu'à la clôture de l'exercice 2015 ont été approuvés par le Conseil.

Note 15 : Provisions pour risques et charges

	Espaces bureaux €'000	Retours de publications invendues €'000	Autres provisions €'000	**Total €'000**
Solde au début de l'exercice	23 564	150	36	**23 750**
Dotations de l'exercice	-	152	12	**164**
Augmentation (diminution) relative à l'évolution de la valeur temps de l'argent et/ou taux d'actualisation	49	-	-	**49**
Utilisations de l'exercice	(14 000)	(107)	(36)	**(14 143)**
Reprises de l'exercice	(9 613)	(43)	-	**(9 656)**
Solde à la fin de l'exercice	**-**	**152**	**12**	**164**

Les provisions pour risques et charges reposent sur l'évaluation réalisée à la date de clôture des retours de publications invendues et de plusieurs litiges auxquels l'Organisation est partie.

Des préavis de résiliation des baux de plusieurs immeubles ont été donnés en 2015, et une provision a été constituée à hauteur du montant estimé des loyers et des coûts afférents à la charge de l'Organisation jusqu'à la fin du contrat de location pour tout bail résilié ou devant l'être avant l'échéance. En 2016, l'Organisation ayant conclu les négociations avec ses bailleurs, cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle.

Note 16 : Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

La Caisse de prévoyance du personnel, qui n'accepte plus de nouveaux cotisants depuis 1974, est un régime à cotisations définies. L'engagement de l'Organisation se limite aux cotisations versées, qui sont enregistrées en charges.

Les actifs placés étant détenus par l'Organisation (*voir la note 9 : Placements et dépôts de garantie*), un engagement est inscrit pour contrebalancer l'inscription d'actifs correspondante.

Au 31 décembre 2016, la Caisse de prévoyance du personnel comptait 160 adhérents (contre 170 en 2015) qui étaient tous des agents retraités (en 2015 : deux agents en activité et 168 retraités). En conséquence, l'OCDE ne verse plus de cotisations à la Caisse de prévoyance. (en 2015, le montant des cotisations versées par l'OCDE à la Caisse de prévoyance s'élevait à 8 KEUR).

Régimes à prestations définies

L'Organisation gère différents régimes à prestations définies, dont un Régime de pensions coordonné avec cinq autres organisations internationales, un Nouveau Régime de pensions pour les agents recrutés après le 1er janvier 2002, une couverture santé postérieure à l'emploi et des avantages liés à l'ancienneté (indemnités de fin de carrière) s'appliquant à un groupe fermé d'agents depuis 1993.

À la fin de 2016, 1 562 retraités (2015: 1 534) étaient inscrits au Régime de pensions des Organisations Coordonnées et 56 retraités (2015 : 44) l'étaient au Nouveau Régime de pensions.

En 2016 et 2015, on comptait respectivement 93 et 85 membres ayant des droits à pension différés. En 2016, 73 d'entre eux étaient affiliés au Régime de pensions des Organisations Coordonnées (2015 : 74) et 20 l'étaient au Nouveau Régime de pensions (2015 : 11).

Les prestations servies au personnel correspondent à l'estimation des engagements actuariels pris au titre des régimes de retraite à prestations définies, de la couverture santé postérieure à l'emploi et des avantages liés à l'ancienneté.

Hypothèses actuarielles

Au 31 décembre, les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements liés aux régimes à prestations définies étaient les suivantes (exprimées sous la forme de moyennes pondérées) :

Tableau 1 : *Hypothèses actuarielles*

	2016		2015	
	Pensions	Couverture Santé postérieure à l'emploi	Pensions	Couverture Santé postérieure à l'emploi
Taux d'actualisation	1.62%	1.76%	2.04%	2.19%
Taux de revalorisation future des salaires	2.13%		2.07%	
Taux de revalorisation future des pensions	2.13%		2.07%	
Taux de revalorisation future du régime révisé de pension	1.86%		1.80%	
Taux d'augmentation future des frais de santé		3.86%		3.80%

L'ensemble des hypothèses démographiques sont réexaminées tous les cinq ans. Le dernier réexamen ayant eu lieu en 2013 a conduit à une actualisation de ces hypothèses en termes de rotation des effectifs, de progression de carrière, d'invalidité, de départ anticipé à la retraite et de nouveaux cotisants. La table de mortalité appliquée a également été actualisée.

Des mesures destinées à réduire les coûts et les engagements au titre de la couverture santé postérieure à l'emploi ont été adoptées en décembre 2011. À cette date, il avait été estimé que 60 % des nouveaux retraités seraient affiliés à leur régime de santé national primaire. L'expérience acquise depuis lors a conduit à modifier cette hypothèse, désormais ramenée à 50 % des nouveaux retraités.

Le taux d'inflation des coûts médicaux dans le futur a été réévalué et fixé à 3.86 % à la fin de 2016.

Provisions au 31 décembre 2016

Tableau 2 : *Provisions pour engagements en matière de pensions et autres engagements sociaux*

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Caisse de prévoyance du personnel	18 819	20 462
Régimes à cotisations définies	**18 819**	**20 462**
Régimes de retraite	2 042 653	1 879 323
Couverture santé postérieure à l'emploi	451 501	406 056
Régimes à prestations définies	**2 494 154**	**2 285 380**
Total des avantages du personnel	**2 512 973**	**2 305 842**
dont avantages du personnel courant	93 770	89 592
dont avantages du personnel non courant	2 419 203	2 216 250

Tableau 3 : *Ventilation de la provision relative aux régimes à prestations définies et à la couverture santé postérieure à l'emploi*

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000
Valeur actuelle des engagements	(3 094 674)	(640 556)	**(3 735 230)**	(2 731 410)	(548 872)	**(3 280 282)**
(Gains) / pertes actuarielles non comptabilisées	1 052 021	189 055	**1 241 076**	852 087	142 815	**994 902**
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière	(2 042 653)	(451 501)	**(2 494 154)**	(1 879 323)	(406 057)	**(2 285 380)**

L'évolution des gains ou pertes actuariels est expliquée plus en détail au tableau 6 : *« Évolution des écarts actuariels des régimes à prestations définies et application de la méthode du corridor de 10 % »*.

Coût des régimes à prestations définies

Tableau 4 : *Montants constatés dans l'état de la performance financière*

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000	Pensions €'000	Couverture santé postérieure à l'emploi €'000	Total des avantages €'000
Contributions obligatoires des pays membres au PBRF	53 447	-	53 447	52 890	-	52 890
Cotisations employeur	34 095	-	34 095	32 523	-	32 523
Autres produits (ajustement fiscal des pensions)	6 834	-	6 834	6 405	-	6 405
Contributions aux pensions et autres produits de l'exercice	**94 376**	**-**	**94 376**	**91 818**	**-**	**91 818**
Coût des services rendus au cours de l'exercice	137 880	30 115	167 995	134 837	29 871	164 708
Intérêt de la dette	56 223	12 287	68 510	50 118	10 849	60 967
Pertes actuarielles comptabilisées dans l'exercice	57 895	8 793	66 688	71 586	13 898	85 484
Cotisations salariales de pension	(20 442)	-	(20 442)	(19 344)	-	(19 344)
Autres cotisations salariales de pension	(1 658)	-	(1 658)	(1 787)	-	(1 787)
Autres charges (ajustement fiscal des pensions, frais de santé postérieurs à l'emploi)	6 834	262	7 096	6 405	265	6 670
Pensions et autres charges de l'exercice	**236 732**	**51 457**	**288 189**	**241 815**	**54 883**	**296 698**

Le coût des services rendus au cours de l'exercice correspond à l'augmentation de la valeur actuelle des engagements liés aux régimes à prestations définies résultant de l'activité des agents au cours de l'exercice.

L'intérêt de la dette correspond à l'augmentation, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements au titre des régimes à prestations définies liée au fait que la date de règlement des prestations est plus proche d'un an.

Les autres produits incluent l'ajustement fiscal des pensions (remboursement par les pays Membres d'une partie des impôts payés par les retraités sur leur pension), qui est également porté en charge.

La baisse en 2016, par rapport à 2015, des montants constatés dans l'état de la performance financière au titre des pensions s'explique principalement par la diminution des pertes actuarielles cependant que le coût des services rendus au cours de l'exercice et les charges d'intérêt ont augmenté. En 2016, les pertes actuarielles constatées ont été inférieures de 13.7 MEUR à celles de 2015 (voir le tableau 6) en raison des gains

actuariels d'un montant de 61.5 MEUR inscrits en 2015 et des effets de l'application de la méthode du corridor de 10 %.

S'agissant de la couverture santé postérieure à l'emploi, des pertes actuarielles d'un montant de 8.8 MEUR ont été constatées en 2016 (2015 : 13.9 MEUR).

Évolution des engagements liés aux régimes à prestations définies

L'Organisation procède à une évaluation actuarielle des différents régimes à prestations définies en vigueur à la date de clôture de l'exercice afin de mesurer ses obligations au titre des prestations servies à son personnel.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux régimes à prestations définies est réalisée par actualisation des paiements futurs probables requis pour remplir les obligations résultant des services rendus par les agents pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement de marché, à la date de clôture, des obligations de l'État français libellées en euros ayant des échéances résiduelles proches des échéances attendues de paiement des prestations. Ces taux sont conformes aux courbes des taux établies par l'Institut des actuaires français.

Tableau 5 : Évolution de la valeur actuelle
des obligations futures en matière de prestations servies au personnel

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Pensions	Couverture santé postérieure à l'emploi	Total des avantages	Pensions	Couverture santé postérieure à l'emploi	Total des avantages
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Obligations futures au titre des avantages du personnel au début de l'exercice	(2 731 410)	(548 872)	**(3 280 282)**	(2 692 789)	(550 441)	**(3 243 230)**
Charges de l'exercice :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(137 880)	(30 115)	**(167 995)**	(134 837)	(29 871)	**(164 708)**
Intérêt de la dette	(56 223)	(12 287)	**(68 510)**	(50 118)	(10 849)	**(60 967)**
Prestations versées	88 667	5 751	**94 418**	84 862	4 983	**89 845**
Gains / (pertes) actuariels nets de l'exercice	(257 828)	(55 033)	**(312 861)**	61 472	37 306	**98 778**
Obligations futures au titre des avantages du personnel à la fin de l'exercice	**(3 094 674)**	**(640 556)**	**(3 735 230)**	**(2 731 410)**	**(548 872)**	**(3 280 282)**

Tableau 6 : Évolution des écarts actuariels
des régimes à prestations définies et application de la méthode du corridor de 10 %

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Pensions	Couverture santé postérieure à l'emploi	Total des avantages	Pensions	Couverture santé postérieure à l'emploi	Total des avantages
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Les mouvements actuariels (gains) et pertes sont :						
Pertes actuarielles non comptabilisées au début de l'exercice	852 087	142 815	**994 902**	985 145	194 019	**1 179 164**
(Gains) / pertes actuariels de l'exercice	257 829	55 033	**312 862**	(61 472)	(37 306)	**(98 778)**
Pertes actuarielles comptabilisées dans l'exercice	(57 895)	(8 793)	**(66 688)**	(71 586)	(13 898)	**(85 484)**
(Gains) Pertes actuarielles non comptabilisées à la fin de l'exercice	1 052 021	189 055	**1 241 076**	852 087	142 815	**994 902**
Limite du corridor et (gains) / pertes actuariels comptabilisés sont :						
Pertes actuarielles non comptabilisées au début de l'exercice	852 087	142 815	**994 902**	985 145	194 019	**1 179 164**
Limite du corridor : 10 % de la valeur de l'obligation au début de l'exercice	(273 141)	(54 887)	**(328 028)**	(269 279)	(55 044)	**(324 323)**
Pertes actuarielles à amortir sur la durée d'activité moyenne prévue résiduelle des agents bénéficiaires des avantages	578 946	87 928	**666 874**	715 866	138 975	**854 841**
Durée d'activité moyenne résiduelle prévue des agents bénéficiaires des avantages	10	10		10	10	
Pertes actuarielles comptabilisées dans l'exercice	(57 895)	(8 793)	**(66 688)**	(71 586)	(13 898)	**(85 484)**

Des gains ou pertes actuariels sont constatés lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme relatives aux obligations ; ils résultent d'ajustements fondés sur l'expérience (différence entre les hypothèses actuarielles passées et les résultats effectivement observés) et de l'évolution des hypothèses actuarielles.

À la fin de l'exercice 2016, une perte actuarielle de 257.8 MEUR est apparue au titre du passif découlant du régime de pensions (2015 : gain actuariel de 61.5 MEUR). Une perte actuarielle de 55.0 MEUR est apparue en rapport avec la couverture santé postérieure à l'emploi (2015 : gain actuariel de 37.3 MEUR). En conséquence, les pertes actuarielles totales constatées en 2016 se sont élevées à 312.9 MEUR (en 2015 : gains actuariels de 98.8 MEUR).

Les pertes actuarielles constatées en 2016 au titre des engagements en matière de pensions s'expliquent principalement par l'abaissement du taux d'actualisation appliqué et par la hausse du taux d'inflation. Le taux d'actualisation a été révisé à la baisse de 42 points de base (*voir le tableau 1 : Hypothèses actuarielles*).

Concernant les engagements liés à la couverture santé postérieure à l'emploi, la constatation de ces pertes actuarielles s'explique par l'effet net de la diminution du taux d'actualisation appliqué (qui a été abaissé de 43 points de base), et par le relèvement du taux d'inflation, passé de 3.8 % à 3.86 % (voir le tableau 1 : Hypothèses actuarielles).

Sensibilité à l'hypothèse d'inflation des coûts médicaux

Les hypothèses retenues pour l'évolution des coûts des soins de santé ont un impact significatif sur les montants constatés dans l'état de la performance financière. Un changement d'un point de pourcentage du taux d'évolution retenu pour les coûts des soins de santé aurait les conséquences suivantes :

	Augmentation d'un point en pourcentage €'000	Diminution d'un point en pourcentage €'000
Impact cumulé sur le coût des services rendus et l'intérêt sur la dette	20 549	(13 330)
Impact sur la dette de prestations définies	220 320	(157 810)

Sensibilité au taux d'actualisation

Le choix du taux d'actualisation a des incidences significatives sur le montant des engagements liés aux régimes à prestations définies. Tout comme lors des exercices précédents, la courbe des taux zéro-coupon des obligations du Trésor français, publiée par l'Institut des actuaires français, a été utilisée pour actualiser les montants des futures prestations de pension et de couverture santé postérieure à l'emploi (*voir le tableau 5 : Évolution de la valeur actuelle des obligations futures en matière de prestations servies au personnel*). Cette courbe des taux au 31 décembre 2016 est sensiblement inférieure à celle établie au 31 décembre 2015, en partie sous l'effet du programme d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale européenne et d'autres facteurs économiques. Une augmentation d'un point ou de deux points de pourcentage au 31 décembre 2016 du taux d'actualisation retenu pour les engagements liés aux régimes à prestations définies décrits dans le tableau 5 auraient les conséquences suivantes :

	Augmentation d'un point en pourcentage €'000	Diminution d'un point en pourcentage €'000
Impact sur la dette de prestations définies - pensions	(550 455)	(999 023)
Impact sur la dette de prestations définies - couverture santé postérieure à l'emploi	(161 435)	(284 542)

Historique des engagements, de la valeur des actifs financiers et des écarts actuariels d'expérience

Pour les régimes de retraite à prestations définies, l'évolution sur cinq ans et les ajustements actuariels sont les suivants :

	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000	31 décembre 2014 €'000	31 décembre 2013 €'000	31 décembre 2012 €'000
Valeur actuelle des obligations de pension à prestations définies	3 094 674	2 731 410	2 692 789	1 978 974	2 116 516
Valeur nette des actifs du PBRF	601 665	548 803	502 377	439 267	370 837
Ajustements d'expérience au titre du régime de pension à prestations définies en % de l'engagement					
Régimes de retraite en %	(0.7)	0.6	(0.9)	(4.3)	(0.1)
Couverture santé postérieure à l'emploi en %	(3.6)	(3.8)	0.9	(1.3)	0.7

Cotisations de l'Organisation attendues en 2017

L'Organisation prévoit de verser des cotisations à hauteur d'environ 89.8 MEUR à ses régimes de retraite en 2017.

Note 17 : Produits différés

	Partie courante		Partie non courante	
	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000	31 décembre 2016 €'000	31 décembre 2015 €'000
Projet Site	6 692	7 355	66 535	71 426
Contributions volontaires	127 151	116 575	161 539	144 190
Publications	7 179	7 046	70	77
Autres opérations, Partie I, Partie II et Budgets annexes	16 452	11 887	-	-
Total produits différés	**157 474**	**142 863**	**228 144**	**215 693**

Les produits différés correspondent à des produits comptabilisés pour lesquels les charges correspondantes seront exposées après la date de clôture. Les produits différés non courants concernent des activités qui auront lieu plus de 12 mois après la date de clôture.

Lors des exercices futurs, l'évolution des produits différés liés au Projet de réaménagement du siège (Site Project) correspondra principalement à la déduction pour amortissements de l'exercice au titre des bâtiments qui ont été construits ou rénovés et financés dans le cadre du Projet.

La répartition entre produits différés courants et non courants eu égard aux contributions volontaires est estimée à la lumière de l'évolution passée des dépenses. Les contributions volontaires reçues sont souvent utilisées pour financer l'obtention des résultats du Programme de travail et Budget biennal de l'Organisation.

Note 18 : Participation nette des pays Membres et réserves

La participation nette des pays Membres et les réserves sont indiquées par catégorie dans le tableau ci-dessous.

	Situation nette de clôture avant l'affectation des résultats de l'exercice 2015	Affectation des Résultats de l'exercice 2015				Variation de l'actif net en 2016			Situation nette de clôture avant l'affectation des résultats de l'exercice 2016
	31 décembre 2015 €'000	Ajustements IPSAS en report à nouveau €'000	Excédents budgétaires à affecter €'000	Résultats de l'exercice précédent affectés aux réserves €'000	**Total €'000**	Utilisation des réserves et excédents budgétaires ajoutés aux budgets futurs €'000	Excédents budgétaires restitués aux pays membres et autres donnateurs €'000	Transferts / réévaluations et déficit de l'exercice €'000	31 décembre 2016 €'000
Pensions	(1 707 644)	-	-	(171 679)	**(171 679)**	-	-	-	(1 879 323)
Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF)	502 377	-	-	46 426	**46 426**	-	-	-	548 803
Couverture santé postérieure à l'emploi	(356 421)	-	-	(49 636)	**(49 636)**	-	-	-	(406 057)
Réserve pour la couverture santé postérieure à l'emploi (PEHL)	22 479	-	-	3 681	**3 681**	-	-	-	26 160
Budget et fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF) Classe 2	17 221	-	-	1 630	**1 630**	-	-	(801)	18 050
CIBRF Classe 3	499	-	-	182	**182**	-	-	-	681
Engagements à long terme et réserves associées	**(1 521 489)**	**-**	**-**	**(169 396)**	**(169 396)**	**-**	**-**	**(801)**	**(1 691 686)**
Fonds pour les Indemnites et les Prestations (IBF)	4 533	-	-	2 294	**2 294**	-	-	-	6 827
Immobilisations - Terrains et immeubles	463 064	-	-	-	**-**	-	-	(256)	462 808
Écarts de change et de conversion	2 789	-	-	1 638	**1 638**	-	-	-	4 427
Réserves techniques	**470 386**	**-**	**-**	**3 932**	**3 932**	**-**	**-**	**(256)**	**474 062**
CIBRF Classe 1	257	-	-	611	**611**	-	-	801	1 669
Amiante - Dispositif de cessation d'activité anticipée	365	-	-	-	**-**	-	-	-	365
Programme de la gestion budgétaire et financière (BFMP)	704	-	-	(338)	**(338)**	-	-	-	366
Redevances des participants non-membres	301	-	-	-	**-**	-	-	-	301
Services de voyage	63	-	-	-	**-**	-	-	-	63
Publications (Partie I)	832	-	-	-	**-**	-	-	-	832
Partie II - AIE - Résultat net des recettes des publications	4 202	-	-	763	**763**	(279)	-	-	4 686
Partie II - AIE - Bureaux	552	-	-	-	**-**	-	-	-	552
Partie II - AIE - Pertes d'emploi	738	-	-	162	**162**	-	-	-	900
Partie II - Section de langue italienne - Perte d'emploi	31	-	-	-	**-**	-	-	-	31
Partie II - Sahel	692	-	-	-	**-**	-	-	-	692
Partie II - Agriculture	118	-	-	-	**-**	-	-	-	118
Partie II - RPS - Mise à niveau logiciel	330	-	-	40	**40**	-	-	-	370
Réserves budgétaires	**9 185**	**-**	**-**	**1 238**	**1 238**	**(279)**	**-**	**801**	**10 945**
Total réserves	**(1 041 918)**	**-**	**-**	**(164 226)**	**(164 226)**	**(279)**	**-**	**(256)**	**(1 206 679)**
Affectation du déficit net de l'exercice précédent	(185 078)	33 802	13 848	137 428	**185 078**	-	-	-	**-**
Excédent (Déficit) net de l'exercice	-	-	-	-	**-**	-	-	(124 293)	**(124 293)**
Excédent (Déficit) net	**(185 078)**	**33 802**	**13 848**	**137 428**	**185 078**	**-**	**-**	**(124 293)**	**(124 293)**
Report à nouveau / (déficit)	**(51 360)**	**(33 802)**	**(13 848)**	**26 798**	**(20 852)**	**(12 644)**	**(305)**	**-**	**(85 161)**
Participation nette des pays membres et réserves	**(1 278 356)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(12 923)**	**(305)**	**(124 549)**	**(1 416 133)**

La participation nette des pays Membres, hors déficits cumulés, correspond principalement aux engagements en matière de pensions et de couverture santé postérieure à l'emploi, détaillés à la note 16, ainsi qu'à la contrepartie des terrains et immeubles détenus par l'Organisation.

Les soldes indiqués au 31 décembre 2016 sont les valeurs à la clôture de l'exercice précédent, car les variations de l'exercice sont incluses dans le déficit net de l'exercice. Ce dernier sera porté dans la rubrique réserves et déficit accumulé, comme indiqué dans la note 25.

Des réformes en matière de financement ont été mises en place en 2000 en vue de la constitution d'une réserve permettant de financer les engagements relatifs aux pensions sur le long terme. En décembre 2011, le Conseil a approuvé la création d'une Réserve pour les engagements en matière de couverture santé postérieure à l'emploi (Réserve PEHL) dans le but de faire face aux coûts liés à cette couverture

[C(2011)174/FINAL]. Depuis le 1er janvier 2012, les économies engendrées par le nouveau régime de l'indemnité d'expatriation sont affectées à la Réserve PEHL. L'évolution constatée s'explique essentiellement par ces économies et par les intérêts tirés des actifs de contrepartie.

La création du Budget et Fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF) a été approuvée par le Conseil en décembre 2011, l'objectif étant de se donner les moyens de répondre aux besoins d'investissement futurs concernant trois classes d'actifs, comme indiqué dans les documents C(2011)144, C(2011)144/FINAL et C(2013)152. La classe 1 englobe les actifs d'exploitation à court et à moyen terme d'une durée d'utilisation prévue de moins de 10 ans. Le volet correspondant du CIBRF figure à la rubrique « Réserves budgétaires ». La classe 2 englobe les actifs à long terme liés aux infrastructures des immeubles d'une durée d'utilisation prévue de 10 à 20 ans, et la classe 3 les actifs à long terme liés aux infrastructures des immeubles d'une durée d'utilisation prévue supérieure à 20 ans. Les volets du CIBRF relatifs aux classes 2 et 3 apparaissent à la rubrique « Engagements à long terme et réserves correspondantes ». Le CIBRF est financé principalement grâce aux contributions obligatoires des Membres, aux prélèvements au titre du recouvrement des coûts et aux intérêts perçus.

Réserves techniques

Le Fonds pour les indemnités et les prestations (IBF) a été créé le 1er janvier 2009 pour appuyer les réformes menées en matière de budget et de ressources humaines et contribuer à une administration plus efficiente. Les indemnités et prestations statutaires dues aux agents de l'Organisation, ainsi qu'un prélèvement destiné à couvrir les indemnités pour perte d'emploi, sont regroupés au sein de ce Fonds ; on applique aux salaires de base un taux qui repose sur des données antérieures.

Ce taux est ensuite réexaminé et ajusté généralement chaque année en fonction des chiffres effectivement constatés. Les excédents sont reportés à nouveau et, toutes choses égales par ailleurs, toute baisse du taux appliqué devrait également faire diminuer le montant des reports à nouveau futurs. Le taux appliqué au Fonds était égal à 50.7 % en 2016.

La réserve Immobilisations (terrains et immeubles) est principalement constituée des écarts de réévaluation des terrains et immeubles détenus par l'Organisation.

La réserve Écarts de change et de conversion sert à se prémunir contre le risque lié aux pertes de change. Les gains de change nets sont portés dans cette réserve afin de compenser les pertes de change nettes. Au 31 décembre 2016, le solde net de clôture égal à 4 427 KEUR regroupe les gains de change réalisés (3 141 KEUR) et latents (1 286 KEUR).

Réserves budgétaires

La réserve Amiante (dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité) a été créée par le Conseil pour financer un dispositif de cessation anticipée d'activité destiné à un groupe fermé d'agents ayant été exposés de façon importante à l'amiante (*voir la note 26 A*).

La réserve au titre du Programme de gestion budgétaire et financière (BFMP) a été créée par le Conseil pour financer partiellement ce programme. Elle a été utilisée en 2015 pour financer en partie la mise en œuvre du module de gestion des dons de SAP.

La réserve au titre des redevances d'observateurs non Membres assure la couverture des risques liés au non-recouvrement des redevances dues par les pays Partenaires qui participent aux travaux de l'OCDE.

La réserve Services en matière de voyages a été créée par le Secrétaire général et alimentée au moyen de remises accordées sur les commissions d'agences de voyages.

La réserve Publications (Partie I) sert à gérer le risque lié aux recettes tirées des publications.

Les réserves de la Partie II sont destinées à répondre à des besoins de financement spécifiques en lien avec les objets cités dans leurs intitulés respectifs.

Le report à nouveau déficitaire cumulé correspond à des ajustements comptables IPSAS reportés.

Note 19 : Produits opérationnels

	12 mois jusqu'au 31 décembre 2016 €'000	12 mois jusqu'au 31 décembre 2015 €'000
Contributions obligatoires	294 145	294 325
Contributions volontaires	164 234	146 186
Contributions aux pensions	94 376	91 818
Ventes de publications	17 112	17 157
Autres produits	47 159	21 524
Total des produits opérationnels	**617 026**	**571 010**

Les contributions obligatoires appelées pour la Partie I du budget, la Partie II du budget et pour les budgets annexes ont évolué conformément au budget annuel (2016 : 280.3 MEUR ; 2015 : 274.8 MEUR). Les produits sont comptabilisés lorsque les ressources sont approuvées, hormis pour le Programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur, pour lequel les produits sont comptabilisés dès leur réception [2016 : 483 KEUR ; 2015 : 626 KEUR]. Les montants comptabilisés au titre des contributions obligatoires prennent également en compte les ajustements comptables effectués au titre des produits différés, des reports d'excédents budgétaires approuvés et des financements par les réserves.

Les recettes provenant des contributions volontaires sont comptabilisées à hauteur des montants dépensés au cours de l'exercice. L'augmentation des produits issus des contributions volontaires en 2016 rend compte du montant des contributions volontaires acceptées au cours de cet exercice ainsi que de la poursuite de financements pluriannuels provenant de contributions volontaires acceptées lors d'exercices antérieurs.

Les contributions au titre des pensions englobent les montants versés par les pays Membres au Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF), les cotisations employeur et les autres contributions au titre de l'ajustement fiscal des pensions.

Les produits tirés des publications ont été stables en 2016 par comparaison avec l'exercice 2015. Les autres produits se répartissent de la façon suivante :

	12 mois jusqu'au 31 décembre 2016 €'000	12 mois jusqu'au 31 décembre 2015 €'000
Pays en cours d'adhésion	10 605	8 324
Participation des pays non membres aux organes de l'OCDE	2 264	1 784
Transfert de la provision pour égalisation	21 205	-
Autres produits	13 085	11 416
Total des autres produits	**47 159**	**21 524**

En 2016, suite au renouvellement par l'Organisation du contrat d'assurance couvrant le versement de prestations médicales et sociales, un transfert de 21.2 MEUR a été reçu depuis la provision d'égalisation (*voir la note 26 : Risques et engagements de dépenses*).

Note 20 : Charges opérationnelles

	12 mois jusqu'au 31 décembre 2016 €'000	12 mois jusqu'au 31 décembre 2015 €'000
Charges de personnel :		
Salaires et avantages du personnel permanent	315 287	295 963
Salaires et avantages du personnel temporaire	17 396	16 439
Autres charges de personnel (formations incluses)	1 321	999
Total des charges de personnel	**334 004**	**313 401**
Total charges de pension et avantages postérieurs à l'emploi (Voir Note 16)	**288 189**	**296 698**
Total des honoraires des prestataires de services	**50 005**	**43 588**
Charges de voyage :		
Charges de voyage missions - personnel	20 594	19 327
Charges de voyage - invités externes	8 139	7 987
Total des charges de voyage	**28 733**	**27 314**
Charges de fonctionnement :		
Services extérieurs	10 560	9 337
Loyers	24 047	19 333
Entretien et réparations	9 488	10 007
Énergie et fluides	1 648	1 589
Achats de matières et fournitures	3 952	3 577
Édition et reproduction	229	361
Frais de conférence, d'interprétation et de traduction	7 185	7 298
Frais de communication	2 569	2 702
Frais de marketing et reception	1 958	2 154
Publications externes	1 429	1 648
Amortissements	19 956	20 656
Variation de stocks	422	(53)
Total des charges de fonctionnement	**83 443**	**78 609**
Les autres charges :		
Taxes non remboursables et assurances	2 568	1 663
Autres dépenses administratives et pertes et profits opérationnels nets	292	273
Provisions pour risques et charges, sur arriérés de créances et stocks de publications	(9 662)	23 710
Total des autres charges	**(6 802)**	**25 646**
Total des charges opérationnelles	**777 572**	**785 256**

Les principales variations entre 2015 et 2016 sont les suivantes :

- L'augmentation des charges de personnel est principalement due à l'augmentation des effectifs entre 2015 et 2016 (approximativement 4 %), conformément au Programme de travail 2015-16, et à l'ajustement des salaires approuvé en 2016.
- La diminution du coût des pensions et des prestations postérieures à l'emploi s'explique pour l'essentiel par la baisse des pertes actuarielles constatées selon la méthode du corridor, cependant que le coût des services rendus au cours de l'exercice et les charges d'intérêt ont augmenté (*voir la note 16 : Avantages du personnel*).
- Les frais liés aux services de consultants et aux déplacements ont augmenté de 7.8 MEUR (+11 %), compte tenu des besoins liés à l'exécution du Programme de travail. La hausse des frais de déplacement du personnel traduit un accroissement d'environ 6 % du nombre de missions, qui reflète l'expansion générale du Programme de travail.
- La progression du poste des services externes en 2016 est due au renforcement de la sécurité des bâtiments ainsi qu'aux déménagements vers le nouveau site OCDE Boulogne.
- Le montant des loyers est plus élevé qu'en 2015 en raison de l'occupation simultanée en 2016 des bâtiments OCDE Boulogne et Delta.
- L'évolution de la rubrique « Provisions pour risques et charges, sur arriérés de créances et stocks de publications » s'explique principalement par l'évolution de la « Provision pour risques et charges » (*voir la note 15 : Provisions pour risques et charges*). En 2016, l'Organisation ayant conclu ses négociations avec les bailleurs, cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle.

Note 21 : Produits et charges financiers

	12 mois jusqu'au 31 décembre 2016 €'000	12 mois jusqu'au 31 décembre 2015 €'000
Intérêts reçus des fonds non libres	660	672
Intérêts reçus sur la trésorerie générale	1 470	1 702
Profits / (pertes) financiers du Budget et Fonds de réserve pour les pensions	33 581	25 534
Profits / (pertes) sur différences de change	791	1 639
Autres produits financiers (net)	9	-
Total des produits financiers	**36 511**	**29 547**
Intérêts versés	36	50
Frais bancaires	222	222
Autres charges financières (net)	-	107
Total des charges financières	**258**	**379**
Produits et charges financiers nets	**36 253**	**29 168**

Le montant total (net) des produits financiers a progressé de 7.1 MEUR en 2016 par comparaison avec 2015.

Les intérêts perçus sur les fonds non libres et sur la trésorerie générale ont diminué de 244 KEUR pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les fonds non libres sont majoritairement placés au travers du contrat de capitalisation AXA, lequel a généré en 2016 un taux d'intérêt de 2.39 %, légèrement inférieur au taux de 2015, égal à 2.61 %, conduisant à une baisse du montant des intérêts perçus en 2016.

Les taux d'intérêt à court terme ont reculé entre 2015 et 2016. Le taux d'intérêt EONIA moyen est ainsi passé de -0.11 % en 2015 à -0.32 % en 2016, et cette baisse a eu des effets indirects sur les produits d'intérêts générés par la trésorerie générale de l'Organisation. Les fonds de la trésorerie générale proviennent principalement des contributions volontaires encaissées avant l'engagement des dépenses correspondantes. Le taux d'intérêt moyen pondéré obtenu pour 2016 a été de 0.88 %, contre 1.11 % en 2015. Le taux d'intérêt moyen pondéré obtenu par l'Organisation en 2016 a été supérieur au taux de référence EONIA grâce à la négociation par l'OCDE de taux plus élevés auprès de ses banques.

Les intérêts perçus sur la part des fonds non libres du Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF) ont atteint 128 KEUR pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit un montant légèrement supérieur à celui de l'exercice 2015 (126 KEUR), dans la mesure où le PBRF a conservé moins de trésorerie sur le compte bancaire rémunéré au taux EONIA en 2016 qu'en 2015, tandis que des montants plus importants étaient placés dans le contrat de capitalisation AXA et sur des comptes d'épargne bancaire.

Les résultats financiers du PBRF (plus ou moins-values réalisées et latentes nettes), compte tenu des rétrocessions de frais de gestion et des coûts de transaction inscrits en excédent ou en déficit en 2016, font apparaître une plus-value nette de 33.6 MEUR en 2016. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, les placements à long terme du PBRF ont affiché un rendement positif pondéré en fonction du temps de 5.69 % (2015 : rendement positif de 5.18 %). De plus, le rendement positif de 2016 dépasse le taux de référence.

Les gains de change nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à 791 KEUR (contre des gains de 1 639 KEUR en 2015) et s'expliquent principalement par la différence entre l'évaluation des contributions volontaires à recevoir au 31 décembre 2016 et les sommes qui avaient été comptabilisées au moment de l'acceptation de ces contributions.

Les intérêts versés, qui sont liés aux emprunts contractés pour financer le programme de prêts au personnel, sont moins élevés que pour l'exercice précédent, du fait d'une diminution du taux d'intérêt moyen facturé à l'Organisation, qui est passé de 0.35 % en 2015 à 0.25 % en 2016.

Les autres produits financiers, d'un montant de 9 KEUR, correspondent à la comptabilisation des contributions volontaires non courantes au coût amorti au 31 décembre 2016. Le taux d'actualisation employé est calculé à partir du taux moyen d'emprunt de l'Organisation au cours des trois dernières années (*voir la note 7 : Créances et charges constatées d'avance*).

Note 22 : Information sectorielle – État de la performance financière

L'information sectorielle est basée sur les principales activités et sources de financement de l'Organisation. Ces secteurs sont conformes au Programme de travail de l'Organisation pour les exercices 2015 et 2016. La Partie I du Budget concerne les programmes financés par les Membres, tandis que la Partie II concerne les programmes spéciaux financés par l'ensemble ou une partie des Membres et par des non-Membres. Les Budgets annexes englobent notamment celui du Projet de réaménagement du siège (Site Project). Les opérations non budgétaires comprennent les opérations touchant au programme de prêts au personnel, aux écarts de change, et d'autres opérations diverses (*voir la note 3 : Grands principes comptables et la note 1 : Généralités*).

En raison de la nature des activités de l'Organisation, ses éléments d'actif et de passif sont utilisés conjointement par l'ensemble des secteurs et ne peuvent donc faire l'objet d'une présentation sectorielle.

Le tableau ci-dessous combine la présentation d'informations budgétaires et la présentation d'informations financières conformément aux normes IPSAS. Les ajustements IPSAS sont des écritures comptables nécessaires au respect de ces normes mais non prescrites par les règles de suivi budgétaire de l'Organisation. Ces ajustements ont pour principal objet l'application du principe de comptabilité d'exercice aux charges et aux produits, aux charges en matière de pensions et autres frais de personnel, ainsi qu'aux immobilisations et à leur amortissement. Chaque fois que possible, les ajustements de comptabilité d'exercice sont affectés aux produits et aux charges par secteur. Les ajustements IPSAS qui ne peuvent être affectés directement à un secteur spécifique sont regroupés dans la colonne « IPSAS » du tableau. La rubrique « Opérations internes » indique le coût estimé des services échangés entre secteurs.

État de la performance financière par secteur

	Partie I (1)		Partie II (2)		Budgets annexes (préadhésion incluse) (3)		Contributions volontaires (4)	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Contributions obligatoires	192 670	194 153	88 903	85 601	6 704	8 554	-	-
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	164 234	146 186
Contributions aux pensions	-	-	-	-	6 835	6 405	-	-
Ventes de publications	-	-	7 176	6 251	9 936	10 906	-	-
Autres produits opérationnels	3 010	2 557	5 490	4 922	10 606	8 325	3 653	3 593
Total des produits opérationnels	**195 680**	**196 710**	**101 569**	**96 774**	**34 081**	**34 190**	**167 887**	**149 779**
Personnel	166 410	161 948	58 249	55 734	16 947	15 403	98 199	86 185
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	3 916	3 880	-	-	6 835	6 405	-	-
Honoraires des prestataires de services	14 807	12 936	8 022	7 710	1 103	1 203	27 238	21 963
Voyages	6 450	5 542	4 569	3 924	636	371	17 075	17 470
Charges de fonctionnement	53 932	40 365	9 368	11 329	9 451	10 420	6 345	6 152
Autres charges	(6 976)	25 079	66	208	(120)	24	75	201
Total des charges opérationnelles	**238 539**	**249 750**	**80 274**	**78 905**	**34 852**	**33 826**	**148 932**	**131 971**
Excédent / (déficit) opérationnel	**(42 859)**	**(53 040)**	**21 295**	**17 869**	**(771)**	**364**	**18 955**	**17 808**
Autres produits et charges financiers nets	1 298	1 525	(12)	(15)	(25)	(24)	5	(112)
Produits (charges) financiers du PBRF	-	-	-	-	-	-	-	-
Total net des produits et charges financiers	**1 298**	**1 525**	**(12)**	**(15)**	**(25)**	**(24)**	**5**	**(112)**
Excédent / (déficit) des activités ordinaires	**(41 561)**	**(51 515)**	**21 283**	**17 854**	**(796)**	**340**	**18 960**	**17 696**
Facturations internes	11 602	8 044	(8 324)	(4 756)	164	88	(3 436)	(3 361)
Quotes-parts de frais généraux	8 568	8 279	(8 513)	(8 229)	-	-	(55)	(50)
Frais d'admin. des contributions volontaires	14 152	13 243	1 900	1 570	-	(8)	(15 449)	(14 279)
Transferts internes	42	20	321	319	(2)	(3)	(20)	(6)
Total opérations internes	**34 364**	**29 586**	**(14 616)**	**(11 096)**	**162**	**77**	**(18 960)**	**(17 696)**
Excédent / (déficit) net de la période	**(7 197)**	**(21 929)**	**6 667**	**6 758**	**(634)**	**417**	**-**	**-**

	Opérations non budgétaires (5)		Budget et Fonds de réserve pour les pensions (6)		IPSAS (non répartis) (7)		**TOTAL (1 à 7)**	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000	€'000
Contributions obligatoires	5 868	6 017	-	-	-	-	294 145	294 325
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	164 234	146 186
Contributions aux pensions	-	-	87 541	85 413	-	-	94 376	91 818
Ventes de publications	-	-	-	-	-	-	17 112	17 157
Autres produits opérationnels	24 375	2 127	-	-	25	-	47 159	21 524
Total des produits opérationnels	**30 243**	**8 144**	**87 541**	**85 413**	**25**	**-**	**617 026**	**571 010**
Personnel	(3 185)	(3 946)	-	-	(2 616)	(1 923)	334 004	313 401
Pensions et avantages postérieurs à l'emploi	-	-	66 048	63 176	211 390	223 237	288 189	296 698
Honoraires des prestataires de services	322	181	-	-	(1 487)	(405)	50 005	43 588
Voyages	3	7	-	-	-	-	28 733	27 314
Charges de fonctionnement	6 421	5 423	-	-	(2 074)	4 920	83 443	78 609
Autres charges	7	12	7	7	139	115	(6 802)	25 646
Total des charges opérationnelles	**3 568**	**1 677**	**66 055**	**63 183**	**205 352**	**225 944**	**777 572**	**785 256**
Excédent / (déficit) opérationnel	**26 675**	**6 467**	**21 486**	**22 230**	**(205 327)**	**(225 944)**	**(160 546)**	**(214 246)**
Autres produits et charges financiers nets	3 287	3 283	(1 881)	(1 023)	-	-	2 672	3 634
Produits (charges) financiers du PBRF	-	-	33 581	25 534	-	-	33 581	25 534
Total net des produits et charges financiers	**3 287**	**3 283**	**31 700**	**24 511**	**-**	**-**	**36 253**	**29 168**
Excédent / (déficit) des activités ordinaires	**29 962**	**9 750**	**53 186**	**46 741**	**(205 327)**	**(225 944)**	**(124 293)**	**(185 078)**
Facturations internes	(6)	(15)	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts de frais généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'admin. des contributions volontaires	(603)	(526)	-	-	-	-	-	-
Transferts internes	(17)	(16)	(324)	(314)	-	-	-	-
Total opérations internes	**(626)**	**(557)**	**(324)**	**(314)**	**-**	**-**	**-**	**-**
Excédent / (déficit) net de la période	**29 336**	**9 193**	**52 862**	**46 427**	**(205 327)**	**(225 944)**	**(124 293)**	**(185 078)**

Les opérations internes sont classées en quatre catégories :

1. les facturations internes récurrentes entre services, dont un prélèvement au titre des frais de déplacement dans le cadre de l'initiative Greening@OECD, menée en faveur d'un plus grand respect de l'environnement au sein de l'Organisation ;

2. les frais généraux refacturés entre Partie I et Partie II du Budget ;

3. les recouvrements de frais d'administration des contributions volontaires, conformément à la décision du Conseil inscrite dans le document C(2009)158 ;

4. les transferts internes de dépenses entre secteurs.

Note 23 : États budgétaires

L'Organisation utilise un cadre de planification, de budgétisation et de gestion axées sur les résultats, qui a pour objet d'orienter les efforts de l'Organisation en faveur de l'impact recherché de ses travaux sur l'action publique, conformément aux objectifs approuvés par les gouvernements des pays Membres. Des ressources sont affectées à la réalisation de ces objectifs par l'intermédiaire du Programme de travail, et les résultats obtenus sont évalués a posteriori.

La concentration sur les résultats vise à renforcer la responsabilité des intervenants à tous les niveaux de l'Organisation et à rassurer les pays Membres en leur montrant que les ressources qu'ils confient à l'Organisation sont gérées avec efficience et consacrées aux fins qui étaient prévues. Elle permet de faire en sorte que les activités de l'Organisation répondent aux préoccupations les plus importantes des pouvoirs publics et que les résultats obtenus soient ceux qui étaient escomptés en termes d'élaboration des politiques dans les capitales.

Le Programme de travail et Budget (PTB) de l'Organisation s'inscrit dans un cycle de gestion intégré et continu englobant la planification, la hiérarchisation des priorités, la budgétisation, l'établissement de rapports et l'évaluation.

Depuis 2002, l'Organisation utilise un Cadre de gestion stratégique fondé sur six objectifs stratégiques qui s'inspirent de la Convention relative à l'OCDE. Ces objectifs sont les suivants :

1. Promouvoir une croissance économique durable, la stabilité financière et l'ajustement structurel.

2. Offrir des perspectives d'emploi à tous, améliorer le capital humain et la cohésion sociale, et promouvoir un environnement durable.

3. Contribuer à façonner la mondialisation dans l'intérêt de tous grâce au développement des échanges et de l'investissement.

4. Renforcer la gouvernance dans le secteur public et dans le secteur privé.

5. Contribuer au développement des économies non Membres.

6. Assurer une gestion efficace de l'Organisation.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en groupes de résultats eux-mêmes subdivisés en domaines de résultats. Le Cadre de gestion stratégique sert de base aux décisions du Conseil concernant l'affectation des ressources, ainsi qu'à la planification, à la budgétisation et à la fourniture d'informations au niveau des comités.

Le tableau ci-dessous indique les montants du budget initialement établi pour les produits et les charges de l'exercice 2016, tel qu'il a été approuvé par le Conseil en 2015, et le budget final, qui comprend les engagements reportés de l'exercice 2015, les reports de crédits ouverts au titre de certains programmes de Partie II et, conformément aux dispositions du Règlement financier, les crédits nouveaux, révisés et supplémentaires approuvés en 2016. Ce budget n'englobe ni le financement du Projet de réaménagement du siège (Site Project) ni les contributions volontaires.

	Budget			
	Budget d'origine	Budget final	Réalisé	Différence : Budget final et réalisé
	€'000	€'000	€'000	€'000
Produits				
Partie I	196 470	213 349	213 631	282
Partie II	98 723	108 045	107 450	(595)
Budgets annexes	74 417	74 778	75 029	251
Préadhésion	11 485	13 236	13 236	-
Total des produits	**381 095**	**409 408**	**409 346**	**(62)**
Charges				
Partie I	196 470	213 349	213 135	214
Partie II	98 723	108 045	99 534	8 511
Budgets annexes	74 417	74 778	75 021	(243)
Préadhésion	11 485	13 236	10 769	2 467
Total des charges	**381 095**	**409 408**	**398 459**	**10 949**
Résultat net				
Partie I	-	-	496	496
Partie II	-	-	7 916	7 916
Budgets annexes	-	-	8	8
Préadhésion	-	-	2 467	2 467
Total résultat net budgétaire	**-**	**-**	**10 887**	**10 887**

La Partie I fait apparaître un résultat net de 0.5 MEUR, dont 0.2 MEUR de crédits budgétaires non utilisés et 0.3 MEUR de produits excédentaires. Le fait que les produits de la Partie I soient supérieurs de 0.3 MEUR aux prévisions budgétaires s'explique essentiellement par un meilleur recouvrement auprès des non-Membres des redevances de participation aux travaux des organes de l'OCDE.

Les charges de la Partie I sont inférieures aux prévisions budgétaires essentiellement en raison du report à 2017 de l'examen des politiques alimentaires et agricoles relatif à un pays.

La Partie II fait apparaître un résultat net de 7.9 MEUR qui correspond pour l'essentiel aux programmes de Partie II pour lesquels le Conseil a autorisé le report d'une partie du budget au titre d'un mécanisme d'échelonnement visant à prendre en compte les besoins de financement à venir.

Le budget de pré-adhésion concerne la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie *(voir la note 1 : Généralités*).

Le tableau ci-après montre les budgets initial et final relatifs aux dépenses, ainsi que les dépenses qu'il était prévu d'imputer sur les contributions volontaires, les dépenses effectives par rapport au Budget et aux contributions volontaires, et la différence entre les dépenses budgétées et prévues pour les contributions volontaires et les dépenses effectives, par groupe de résultats pour la Partie I et par programme pour la Partie II.

	Budget		Contributions volontaires	Total	Dépenses [3]			
	Budget d'origine	Budget final	Dépenses prévues	**Budget final et Dépenses prévues**	Budget réalisé	Contributions volontaires	**Total**	**Différence : Budget & Dépenses prévues et dépenses**
	€'000	€'000	€'000	**€'000**	€'000	€'000	**€'000**	€'000
Partie I : Groupe de résultat								
Surveillance économique	20 356	20 536	2 471	**23 007**	20 538	720	**21 258**	**1 749**
Politiques industrielles et sectorielles	3 620	3 814	2 770	**6 584**	3 800	1 632	**5 432**	**1 152**
Politiques de la science et de la technologie	6 965	7 283	4 804	**12 087**	7 325	3 612	**10 937**	**1 150**
Capital humain et social	3 771	3 797	17 521	**21 318**	3 803	11 107	**14 910**	**6 408**
Politiques de l'emploi et cohésion sociale	6 393	6 611	5 483	**12 094**	6 603	3 975	**10 578**	**1 516**
Viabilité écologique	8 183	8 597	11 251	**19 848**	8 597	9 154	**17 751**	**2 097**
Performance des systèmes de santé	2 349	2 356	3 281	**5 637**	2 363	3 125	**5 488**	**149**
Échanges internationaux	5 751	5 852	659	**6 511**	5 876	862	**6 738**	**(227)**
Agriculture	7 317	7 637	972	**8 609**	7 437	1 195	**8 632**	**(23)**
Fiscalité	6 333	6 758	8 855	**15 613**	6 769	5 986	**12 755**	**2 858**
Environnement des entreprises	6 837	6 941	24 735	**31 676**	6 954	19 893	**26 847**	**4 829**
Concurrence et efficience du marché	5 367	5 602	5 912	**11 514**	5 588	5 841	**11 429**	**85**
Économie et gouvernance du secteur public	7 480	7 558	31 986	**39 544**	7 619	30 250	**37 869**	**1 675**
Développement	6 674	6 674	22 213	**28 887**	6 674	18 764	**25 438**	**3 449**
Relations mondiales	2 622	2 693	3 119	**5 812**	2 693	2 004	**4 697**	**1 115**
Direction de l'Organisation	10 710	10 324	1 530	**11 854**	10 389	846	**11 235**	**619**
Statistiques	8 175	8 463	1 121	**9 584**	8 461	1 184	**9 645**	**(61)**
Les services de l'Organisation	69 450	73 905	380	**74 285**	74 334	435	**74 769**	**(484)**
Image de l'Organisation	8 117	8 155	750	**8 905**	8 155	1 117	**9 272**	**(367)**
Engagements reportés de 2015	-	9 793	-	**9 793**	9 157	-	**9 157**	**636**
Total Partie I	**196 470**	**213 349**	**149 813**	**363 162**	**213 135**	**121 702**	**334 837**	**28 325**
Partie I : Différence entre budget final et réalisé		***213 349***			***213 135***			***214***
Partie II : Programme								
Agence Internationale de l'Énergie	27 462	28 576	21 531	**50 107**	27 627	12 862	**40 489**	**9 618**
Centre de développement	6 267	6 950	11 518	**18 468**	6 937	10 061	**16 998**	**1 470**
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest	1 800	2 316	1 898	**4 214**	1 876	1 296	**3 172**	**1 042**
Agence de l'OCDE pour l'Énergie Nucléaire	11 160	11 267	1 969	**13 236**	11 267	4 373	**15 640**	**(2 404)**
Banque de données de l'AEN	3 149	3 367	90	**3 457**	3 367	164	**3 531**	**(74)**
Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement	3 534	3 773	3 340	**7 113**	3 293	686	**3 979**	**3 134**
Centre conjoint OCDE/FIT de recherche sur les transports [1]	1 138	1 174	-	**1 174**	1 174	-	**1 174**	**-**
Forum international des Transports	5 205	5 688	4 162	**9 850**	5 544	4 064	**9 608**	**242**
Programme spécial sur le contrôle des produits chimiques	1 828	1 841	838	**2 679**	1 811	989	**2 800**	**(121)**
Comité de l'acier [1]	676	687	-	**687**	687	61	**748**	**(61)**
Gestion de ressources biologiques pour des systèmes agricoles durables [1]	695	784	-	**784**	784	-	**784**	**-**
Programme d'action et de coopération pour le développement économique et création d'emplois au niveau local	1 302	1 304	4 411	**5 715**	1 270	3 286	**4 556**	**1 159**
Évaluation internationale de compétences des adultes	4 221	5 585	500	**6 085**	3 671	539	**4 210**	**1 875**
Groupe d'action financière [1]	4 094	4 115	-	**4 115**	4 115	501	**4 616**	**(501)**
Forum mondial de la science de l'OCDE	561	636	239	**875**	636	214	**850**	**25**
Codes et systèmes agricoles pour le commerce international [1]	1 169	1 282	-	**1 282**	1 280	3	**1 283**	**(1)**
Réseau sur les relations budgétaires entre les différents niveaux d'administration	346	351	101	**452**	325	39	**364**	**88**
Groupe de travail du Conseil sur la construction navale	356	356	166	**522**	356	177	**533**	**(11)**
Forum mondial sur la transparence et échange de renseignements à des fins fiscales	4 022	4 643	869	**5 512**	3 931	1 072	**5 003**	**509**
Programme pour l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage	1 675	1 719	877	**2 596**	951	1 013	**1 964**	**632**
Section linguistique allemande [1]	1 822	1 823	-	**1 823**	1 750	-	**1 750**	**73**
Section linguistique italienne [1]	320	417	-	**417**	260	-	**260**	**157**
Service international des rémunérations et des pensions [1]	5 773	6 013	-	**6 013**	5 562	29	**5 591**	**422**
Postes remboursables [1]	2 306	2 306	-	**2 306**	1 990	-	**1 990**	**316**
Programme international pour le suivi des acquis des élèves	5 846	8 847	5 672	**14 519**	7 276	7 071	**14 347**	**172**
Programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur	756	985	230	**1 215**	601	42	**643**	**572**
Gestion du régime de protection médicale de l'OCDE (OMESYS) [1]	1 240	1 240	-	**1 240**	1 193	-	**1 193**	**47**
Total Partie II	**98 723**	**108 045**	**58 411**	**166 456**	**99 534**	**48 542**	**148 076**	**18 380**
Partie II : Différence entre budget final et réalisé		***108 045***			***99 534***			***8 511***
Ajustements [2]						(2 357)	**(2 357)**	**2 357**
Total Partie I & Partie II	**295 193**	**321 394**	**208 224**	**529 618**	**312 669**	**167 887**	**480 556**	**49 062**

Notes :

1. Ces programmes de Partie II n'incluaient pas les « dépenses prévues » qui devaient être imputées à des contributions volontaires en 2016 selon le Programme de travail et Budget.
2. Ajustements comptables.

3. Voir la note 22.

Le Budget et les états comptables sont établis sur des bases différentes. Les états financiers de l'Organisation sont présentés en comptabilité d'exercice et utilisent une classification fondée sur la nature des dépenses dans l'état de la performance financière. Le Budget est présenté sur la base des encaissements/engagements par groupe de résultats, programme de Partie II et budget annexe. La note 24 présente le rapprochement entre les résultats budgétaires et les états financiers.

Note 24 : Rapprochement entre les résultats budgétaires et les résultats après ajustements IPSAS

Le principe général est que le budget est présenté selon une comptabilité de caisse, alors que les états financiers reflètent tous les produits et toutes les charges selon une comptabilité d'exercice conforme aux normes IPSAS. Les normes IPSAS donnent lieu à des ajustements comptables qui peuvent, dans de nombreux cas, être des ajustements sans effet de trésorerie. Pour rapprocher les résultats budgétaires des résultats après ajustements IPSAS, il est nécessaire de tenir compte de ces différences fondamentales. Les principales différences sont les suivantes :

a) *Recettes et dépenses :* pour le budget, les produits doivent couvrir tous les engagements de dépenses. Dans la comptabilité d'exercice, les produits et les charges ne comprennent que les charges effectives de la période. En comptabilité d'exercice, la différence est traitée comme un produit différé ou une charge différée.

b) *Dépenses en capital :* dans le budget, les dépenses en capital (à l'exception des dépenses en capital engagées dans le cadre du projet de site, qui dispose d'un budget distinct) sont comptabilisées comme des dépenses de l'exercice. En comptabilité d'exercice, ces charges sont capitalisées comme éléments d'actif et amorties sur leur durée d'utilisation. Les dépenses en capital et les amortissements connexes cumulés sont inscrits comme éléments d'actif dans l'état de la situation financière, à leur valeur comptable nette. La dotation annuelle aux amortissements est comptabilisée dans l'état de la performance financière.

c) *Pensions et couverture santé postérieure à l'emploi :* dans le Budget, les charges correspondant à la couverture santé postérieure à l'emploi sont prises en compte au fur et à mesure de leur versement. Pour les pensions, les contributions au Budget sont estimées sur une base actuarielle correspondant au coût à long terme des droits attribués. En plus des contributions budgétaires normales, les pays Membres versent des contributions budgétaires supplémentaires pour les pensions destinées à couvrir les coûts non capitalisés des services rendus dans le passé.

   En comptabilité d'exercice, la charge liée aux pensions et à la couverture santé postérieure à l'emploi est estimée par un actuaire selon une méthodologie définie dans la norme comptable IPSAS 25. Les engagements au titre des pensions et de la couverture santé postérieure à l'emploi sont comptabilisés dans l'état de la situation financière, comme indiqué dans la note 16.

d) *Recettes tirées des publications :* les recettes tirées des ventes de publications, y compris sous la forme d'abonnements, entrent dans le Budget lors de leur encaissement. En comptabilité d'exercice, ces ventes sont constatées en tant que produits lorsque les publications sont livrées. Le montant est ensuite ajusté par voie de provisions pour pertes sur créances ou pour retours attendus de marchandises non vendues.

Le tableau ci-dessous montre le rapprochement entre les résultats budgétaires et les résultats de l'exercice après ajustements IPSAS tels qu'ils figurent dans l'état de la performance financière.

	Excédents budgétaires en instance d'affectation (1) €'000	Affectation aux réserves et crédits reportés au budget 2017 (2) €'000	**Résultats budgétaires de l'exercice** (3) = (1) + (2) €'000	Ajustements IPSAS (4) €'000	*Nature des ajustements*	**Résultats nets de l'exercice** (3) + (4) €'000
Partie I	496	-	**496**	(7 693)	*a, d*	**(7 197)**
Partie II	7 916	-	**7 916**	(1 249)	*a, d*	**6 667**
Budgets annexes	8	-	**8**	(642)	*a, d*	**(634)**
Préadhésion	2 467	(2 467)	**-**	-		**-**
Sous-total opérations budgétaires	**10 887**	**(2 467)**	**8 420**	**(9 584)**		**(1 164)**
Opérations non budgétaires	-	27 364	**27 364**	1 972		**29 336**
Budget et Fonds de réserve pour les pension	-	52 862	**52 862**	-		**52 862**
Sous-total autres opérations	**-**	**80 226**	**80 226**	**1 972**		**82 198**
Variation avantages du personnel	-	-	**-**	(208 774)	*c*	**(208 774)**
Variation des immobilisations	-	-	**-**	3 447	*b*	**3 447**
Sous-total ajustements comptables	**-**	**-**	**-**	**(205 327)**		**(205 327)**
Résultat net de l'exercice	**10 887**	**77 759**	**88 646**	**(212 939)**		**(124 293)**

Le principal ajustement lié aux normes IPSAS tient à la variation des engagements liés aux régimes à prestations définies en faveur du personnel. Cette variation correspond à la somme du coût annuel des services rendus au cours de l'exercice, de l'intérêt de la dette et des pertes actuarielles comptabilisés pendant l'exercice, moins les prestations versées. Ces aspects sont présentés en détail à la note 16.

Note 25 : Proposition d'affectation des résultats de l'exercice

Les résultats de 2016 seront affectés comme suit, sous réserve de l'approbation du Conseil :

	Résultats nets de l'exercice €'000	Proposition d'affectation des résultats	
		Affectation aux réserves, engagements à long terme et report à nouveau €'000	Excédents budgétaires en instance d'affectation ou reportés au budget 2017 €'000
Partie I	496	-	496
Partie II	7 916	-	7 916
Budgets annexes	8	-	8
Préadhésion	-	-	-
Sous-total 1 - Résultats budgétaires	**8 420**	**-**	**8 420**
Budget et Fonds de réserve pour les pensions (PBRF)	52 862	52 862	-
Réserve pour la couverture santé postérieure à l'emploi (PEHL)	27 202	27 202	-
Budget et Fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF) - Classe 1	(551)	(551)	-
Budget et Fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF) - Classe 2	1 645	1 645	-
Budget et Fonds de réserve pour les investissements en capital (CIBRF) - Classe 3	5	5	-
Fonds pour les Indemnites et les Prestations (IBF)	1 009	1 009	-
Écarts de change et de conversion réalisés	(576)	(576)	-
Écarts de change et de conversion non réalisés	(1 286)	(1 286)	-
Partie II - AIE - Résultat net des recettes des publications	(120)	(120)	-
Partie II - AIE - Pertes d'emploi	36	36	-
Sous-total 2 - Résultats associés aux réserves	**80 226**	**80 226**	**-**
Pensions	(163 329)	(163 329)	-
Couverture santé postérieure à l'emploi	(45 445)	(45 445)	-
Sous-total 3 - Engagements à long terme - ajustements IPSAS	**(208 774)**	**(208 774)**	**-**
Autres ajustments IPSAS			
Inclus dans la Partie I	(7 693)	(7 693)	-
Inclus dans la Partie II	(1 249)	(1 249)	-
Inclus dans les budgets annexes	(642)	(642)	-
Inclus dans les opérations non-budgétaires	1 972	1 972	-
Variation des immobilisations	3 447	3 447	-
Sous-total 4 - Autres ajustments IPSAS	**(4 165)**	**(4 165)**	**-**
Résultat net de l'exercice	**(124 293)**	**(132 713)**	**8 420**

Note 26 : Risques et engagements de dépenses

A. Risques

L'Organisation est, ou risque d'être, partie à un nombre restreint de procédures judiciaires ou de litiges techniques. La direction de l'Organisation estime toutefois que les paiements qu'elle pourrait avoir à effectuer du fait de ces contentieux ne seront pas significatifs au regard des opérations et de la situation financière de l'Organisation.

En 2002, l'Organisation a mis en place un dispositif de cessation anticipée d'activité destiné à un groupe fermé d'agents ayant été exposés à l'amiante. Ce dispositif permet aux agents concernés de demander à cesser leur activité de façon anticipée s'ils ont plus de 50 ans et moins de 60 ans, à condition de remplir certains critères en termes de fonctions et d'état de santé. Au 31 décembre 2016, aucun agent ne percevait de prestations dans le cadre de ce dispositif de cessation d'activité anticipée. Dans l'hypothèse improbable où tous les agents pouvant encore y prétendre demanderaient à bénéficier de ce dispositif, le montant maximum qui devrait être versé par l'Organisation s'élèverait à environ 1 MEUR pour la période s'achevant en juin 2031.

L'Organisation a souscrit auprès de Malakoff Médéric (« l'Assureur ») un contrat d'assurance de prestations médicales et sociales pour une période de cinq ans allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020 qui prévoit le remboursement des frais médicaux, le versement des traitements en cas d'incapacité de travail temporaire, le versement des traitements en cas d'incapacité de travail permanente, le versement d'indemnités forfaitaires en cas de décès ou d'incapacité permanente pour quelque cause que ce soit et le versement d'indemnités forfaitaires en cas de décès pour cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

En vertu d'une clause de ce contrat, la différence entre les primes dues à l'Assureur et les montants versés chaque année par celui-ci sous forme de prestations est transférée par l'Assureur vers une provision pour égalisation, pouvant être utilisée pour faire face aux risques liés aux événements décrits ci-dessus, ce qui permet la facturation de primes plus faibles qu'elles ne le seraient en l'absence de provision.

Lors du renouvellement du contrat d'assurance, la provision pour égalisation a été ramenée à 5 MEUR, et un montant de 21.2 MEUR a été transféré à l'OCDE en septembre 2016. Ce montant a été porté à la rubrique « Autres produits » de l'état de la performance financière pour l'exercice 2016. Ces fonds seront alloués à la Réserve pour les engagements en matière de couverture santé postérieure à l'emploi afin de contribuer au financement des engagements sur le long terme.

B. Engagements de dépenses

a) Projet du Site

Le Projet de réaménagement du siège portait sur la rénovation du site de La Muette à Paris, où l'Organisation a son siège depuis sa création. L'opération globale, outre d'importants travaux de désamiantage, supposait de vastes travaux de rénovation, de démolition et de construction. Dans le même temps, l'Organisation a procédé à un réaménagement de ses installations de conférence.

Au 31 décembre 2016, le budget disponible au titre du Projet de réaménagement du siège représentait 1.5 MEUR (2015 : 1.6 MEUR).

b) Engagements au titre des locations

Les loyers minimums futurs pour les exercices à venir sont les suivants :

	31 décembre 2016 €' million	31 décembre 2015 €' million
Moins d'un an	7	16
De deux ans à cinq ans inclus	78	65
Au-delà de cinq ans	104	125
Total engagements de loyers	**189**	**206**

Les engagements au titre de baux d'exploitation correspondent aux loyers à verser pour certains locaux. La baisse du montant total des loyers au 31 décembre 2016 découle pour l'essentiel de la résiliation des baux relatifs au bâtiment Delta en 2016 et par le fait que le bail concernant le bâtiment OCDE Boulogne est plus proche d'une année de sa date d'échéance.

c) Garanties bancaires

Les obligations de l'Organisation vis-à-vis des bailleurs de certains locaux à usage de bureaux sont garanties par des banques à concurrence de 6.7 MEUR. Les garanties couvrent les obligations souscrites dans le cadre des baux conclus au titre de bureaux et d'espaces de stationnement pour des périodes allant jusqu'au 30 novembre 2027.

C. Pensions

Le régime de pensions à prestations définies de l'Organisation a été adopté en vertu d'une Résolution du Conseil en date du 16 novembre 1976 [C/M(76)20/FINAL]. Cette résolution lie l'Organisation et ses pays Membres en vertu des articles 5a) de la Convention relative à l'Organisation et 18a) de son Règlement de procédure. L'Organisation estime qu'il en résulte à la fois une obligation juridique pour elle-même vis-à-vis des retraités et du personnel et, en contrepartie, une obligation pour chaque pays Membre, ayant la même valeur juridique que le traité dont elle dérive, en termes de contribution au paiement des montants nécessaires au service des pensions. L'article 40 du statut régissant le régime de pensions à prestations définies dispose que les pensions représentent une charge dans le Budget de l'Organisation et que les pays Membres de l'Organisation garantissent collectivement l'exécution de cet engagement. Le montant de cette garantie est équivalent à la dette de pension, qui s'établissait à 3 094 MEUR au 31 décembre 2016 (2015 : 2 731 MEUR), comme indiqué à la note 16. Les pays membres participent à la constitution d'un fonds (le Budget et Fonds de réserve pour les pensions) destiné à faire face à cet engagement. La valeur nette du Fonds s'établissait à 601.7 MEUR au 31 décembre 2016 (2015 : 548.8 MEUR).

Note 27 : Contributions en nature

Mise à disposition de personnel

Des experts sont parfois mis à la disposition de l'OCDE à titre gracieux, principalement à l'initiative de gouvernements de pays Membres, dans le cadre d'une démarche de renforcement de la coopération mutuelle et des compétences techniques. Au 31 décembre 2016, 95 membres du personnel (contre 98 en 2015) étaient ainsi mis à la disposition de l'Organisation.

Locaux

L'OCDE bénéficie également de contributions en nature consistant à lui accorder le droit d'utiliser des locaux à usage de bureaux ou d'autres installations dans le cadre de l'exécution de son Programme de travail. L'Organisation n'est pas propriétaire des locaux en question, qui restent détenus par les gouvernements qui les mettent à sa disposition. La valeur financière de ces locaux n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière, ni le droit d'utilisation annuel correspondant dans l'état de la performance financière.

Les principales contributions sous la forme de droits d'utilisation de locaux sont les suivantes :

- Le Centre de Mexico fait office d'organe de liaison au niveau régional pour un large éventail d'activités de relations extérieures et de communication. Les locaux sont fournis par le gouvernement mexicain (Ministère de l'enseignement public).
- Le Centre de politique OCDE-Corée mène des activités axées sur les thèmes suivants : la concurrence, la politique sanitaire et sociale, la gouvernance publique et la fiscalité. Les locaux sont fournis par le gouvernement coréen.
- Le Centre OCDE/LEED de Trente pour le développement local, en Italie, est chargé de renforcer les capacités de développement local en favorisant la coopération, le transfert de compétences et l'échange de données d'expérience entre les Membres de l'OCDE et les pays Partenaires. Les locaux sont fournis par la Province autonome de Trente. Ceux de l'antenne vénitienne du Centre de Trente sont mis à disposition par la Fondation de Venise (Fondazione di Venezia).
- Des Centres fiscaux multilatéraux (CFM) ont été créés à Budapest, Vienne, Ankara, Mexico et Yangzhou comme instances de dialogue sur les questions fiscales entre les Membres de l'OCDE et les pays Partenaires. Pour chacun de ces centres, les locaux sont mis à disposition gracieusement par les autorités du pays hôte. En outre, un centre destiné à l'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale a été implanté à Ostie (Italie), dans des locaux fournis par la Garde des finances (Guardia di Finanza).
- L'OCDE dispose d'une représentante en poste à Pékin, chargée d'appuyer ses activités de coopération avec la Chine. Les locaux à usage de bureaux correspondants sont fournis par l'Ambassade des Pays-Bas.
- L'OCDE dispose d'une représentante en poste à Jakarta, chargée d'appuyer ses activités de coopération avec l'Indonésie et de faciliter les contacts dans l'ensemble de la région Asie du Sud-Est. Les bureaux sont fournis par l'Ambassade de Nouvelle-Zélande.
- Certaines activités relevant du domaine de la concurrence ont été organisées dans des Centres régionaux pour la concurrence (CRC). Il existe actuellement un tel

centre à Budapest (Hongrie). Les locaux à usage de bureaux sont fournis par l'Autorité hongroise de la concurrence.

- Le Centre de formation du Programme MENA-OCDE pour la gouvernance de Caserte (Italie) a été créé pour favoriser un partage des connaissances aussi large que possible grâce à des moyens novateurs et efficients. L'École nationale d'administration (Scuola Nazionale dell'Amministrazione) accueille le personnel chargé du fonctionnement et de l'administration du Centre dans des locaux situés à son siège de Caserte et dans ses bureaux de Rome.
- L'OCDE et la Commission brésilienne des valeurs mobilières (« CVM ») ont créé à Rio de Janeiro le Centre OCDE/CVM pour l'éducation et les compétences financières en Amérique latine et aux Caraïbes, destiné à promouvoir une éducation financière efficace au moyen de différentes activités, telles que des réunions, des études, l'apprentissage mutuel au travers d'examens par les pairs, et des travaux de recherche. Les locaux sont fournis par la CVM.
- L'Institut de formation et de recherche du GAFI (Groupe d'action financière), créé à Busan, en Corée, a pour mission de réaliser des actions de renforcement des capacités et de partage des connaissances en faveur de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les locaux sont fournis par le gouvernement de la Corée et la ville de Busan.

Note 28 : Principaux dirigeants

L'Organisation est dirigée par un Conseil composé de représentants de tous les pays Membres. Elle est placée sous le contrôle direct de ses pays Membres. Elle n'a aucune participation dans des associations ou des entreprises communes. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par l'OCDE en tant que tels.

Le Conseil est présidé par le Secrétaire général, qui dirige le Secrétariat et exécute le Programme de travail de l'Organisation, assisté de Secrétaires généraux adjoints et d'autres hauts dirigeants et cadres dirigeants (« les principaux dirigeants »). Ces derniers sont rémunérés par l'Organisation. Le Secrétaire général a en outre la jouissance de la résidence officielle de l'Organisation.

Les effectifs des principaux dirigeants de l'Organisation [en équivalent temps plein (ETP)] et leur rémunération cumulée sont les suivants :

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Effectif (équivalent plein temps)	Rémunération globale €'000	Effectif (équivalent plein temps)	Rémunération globale €'000
Secrétaire général, secrétaires généraux adjoints et hauts dirigeants	5	1 675	6	2 095
Cadres dirigeants	24	6 253	24	6 569
Principaux dirigeants		**7 928**		**8 664**

La rémunération globale des Secrétaires généraux adjoints et des autres cadres dirigeants englobe les *allocations de départ*, qui correspondent à un règlement forfaitaire

des prestations de retraite au bénéfice des agents quittant l'Organisation avant d'avoir accompli dix années de service.

L'Organisation n'a versé aucun autre type d'émolument ou de rémunération aux principaux dirigeants ou à des membres de leur famille proche.

Note 29 : Opérations avec des parties liées

Aucune opération significative avec des parties liées n'a eu lieu au cours des exercices 2015 et 2016.

Ni les principaux dirigeants, ni les membres de leur famille proche n'ont bénéficié de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres catégories de personnel.

Compte tenu de son statut d'organisation internationale et des dispositions de la Convention relative à l'OCDE, l'Organisation ne considère pas ses pays Membres comme des parties liées.